

JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. MARS.

*Neque te ut miretur turba, labores,
Contentus paucis lectoribus.* Hor. Sat. 10, l. 1.



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine,



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. Mars 1791.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Masaniello, ou la Révolution de Naples, fragment historique, traduit de l'allemand de M. Meißner. A Vienne, & se trouve à Liege, chez Lemarié, 1789. 1 vol. in-8vo. de 170 pages, prix 36 sols.

Nous avons déjà une Vie de ce fameux révolutionnaire de Naples dans l'*Histoire des imposteurs*. Celle que nous en donne M. Meißner, professeur en belles-lettres à Prague, & dont voici la traduction, est assez semblable à la première pour autant que j'en ai conservé la mémoire, mais elle est plus ample & plus détaillée. Les circonstances où se trouvent diverses régions de l'Europe déjà agi-

tées par des révolutions ou menacées d'en éprouver, rendent cet ouvrage intéressant par les leçons qui en découlent. » C'est dit l'auteur, à la sagesse des gouvernemens à prévenir les émeutes populaires. Jamais elles n'ont eu lieu fans être en quelque sorte fondées*, & toujours elles ont servi à réveiller l'attention des souverains abusés. »

* Affertion beaucoup trop générale.

Le tableau que fait M. Meissner d'un commencement de révolution, a quelque chose de bien expressif & malheureusement de trop vrai. » L'homme ne développe nulle part ses forces avec plus d'étendue ni avec plus d'énergie que dans les séditions. La liberté enchaînée, l'innocence opprimée, l'orgueil offensé, s'élevent-ils enfin pour combattre leurs oppresseurs; l'indomptable passion de l'amour même n'a pas de plus grands exemples de vices & de vertus à offrir. La valeur & l'ambition, la grandeur d'ame & la cruauté, l'amour de la patrie & l'égoïsme, la fidélité & la perfidie, ne trouvent point un plus vaste théâtre. Le poète fécond cherche en vain des comparaisons applicables à la violence, à la marche & aux étonnantes nuances de semblables révolutions. Le flocon de neige qui bientôt est une avalanche; le ruisseau desséché qu'un seul orage transforme en un torrent rapide, l'étincelle qui soudain devient une flamme ondoyante, & réduit les cités en cendres, sont de superbes images, fans doute, mais bien inférieures aux scènes terribles des révoltes. La sédition a-t-elle arboré ses étendarts; l'es-

„ clave monte sur le trône, & le monarque
 „ porte des chaînes. Les lâches deviennent
 „ des héros; les femmes coupent leurs che-
 „ veux & les font servir à des cordes d'arcs;
 „ la foiblesse se change en forces gigantesques;
 „ un amas d'hommes effrénés, des tigres fu-
 „ rieux renversent tout ce qui se trouve sur
 „ leur passage. „

Le règne de ce Thomas Aniello, par con-
 traction *Mafaniello*, fils d'un poissonnier,
 ne dura que dix jours : mais dans ce court es-
 pace de tems, il fit d'étranges choses. „ Il
 „ arma plus de cent mille hommes, gouverna
 „ un peuple effréné comme ses esclaves, ef-
 „ fraya le vice-roi, les sénateurs, les nobles,
 „ les riches & les puissans de la nation par la
 „ hardiesse de ses projets & par la fermeté de
 „ ses mesures; dispersa leurs trésors, immola
 „ leurs gardes, démolit leurs palais, les ex-
 „ posa eux-mêmes aux plus grands dangers;
 „ prononça l'arrêt de mort avec un égal sang-
 „ froid sur les princes comme sur les vaga-
 „ bonds; maintint, au milieu des incendies &
 „ du massacre, une justice sévère; conserva
 „ un noble désintéressement; détruisit en peu
 „ de jours les oppressions tyranniques de plu-
 „ sieurs années; attendit le péril avec intrépi-
 „ dité, les pièges & les surprises avec pru-
 „ dence; résista aux amorces de ceux qui cher-
 „ choient à le corrompre avec un noble dé-
 „ dain; prévint le sort qui l'attendoit, en parla
 „ d'avance comme d'une chose assurée, &
 „ néanmoins ne changea rien à l'exécution de
 „ ses plans. Après avoir brillé comme un mé-

» téore éclatant pendant dix jours entiers ;
 » rempli toutes ses promesses à l'égard de ses
 » partisans , arraché à ses adversaires même
 » l'aveu de son mérite & la confirmation de
 » ses hautes dignités , il ne déchet de sa gloire
 » que parce que son esprit l'abandonna. »

La cause de cette émeute (car c'est cela plutôt qu'une révolution) est encore un mystère : & l'on soupçonne avec raison que ce fut plutôt une intrigue de quelques grands & leur jalousie contre le vice-roi , qu'une véritable oppression du peuple. Cependant M. M. semble incliner pour ce dernier motif , & présente le gouvernement Napolitain sous les traits suivans. » Déjà trois de leurs souverains ne s'étoient point montrés dans le royaume. Des vice-rois étrangers , entourés de conseillers étrangers comme eux , regnerent despotiquement , & ne penserent qu'à leur propre intérêt & à élever leurs créatures. Plus leurs places étoient soumises aux variations , & plus le pays en souffroit. Ils aspiroient à s'enrichir , & avec d'autant plus de promptitude & d'avidité qu'ils étoient ordinairement rappelés , non pour avoir surchargé le peuple , mais pour ne l'avoir pas assez imposé. Représentoient-ils l'indigence de Naples ; la cour de Madrid leur répondoit par des reproches. Pour conserver en quelque sorte leur autorité au milieu de ces dispositions des supérieurs & du mécontentement général , leur politique ordinaire & malheureusement trop funeste , consistoit à semer la désunion & la méfiance entre le peuple &

» la noblesse. Ils enrichissoient quelques per-
 » sonnes en leur confiant la levée des impôts ;
 » & le bas peuple , les habitans des campag-
 » nes & des cités , la force des états , gémissent
 » soient sous un joug plus pesant , en propor-
 » tion du nombre de leurs oppresseurs. »

Il est certain que ces dernières paroles ne sont pas sans exagération , & que le joug d'Espagne , tel qu'il étoit alors , ne mérite pas une critique si dure ; c'étoit assurément le plus doux & le plus loyal gouvernement qui fût en Europe. En général , l'auteur n'est pas assez en garde contre l'hyperbole & contre certaines narrations qui semblent avoir un caractère d'absurdité. Il est vrai que l'histoire de ce tumulte passager , mais très-singulier , a été traitée par ceux qui en ont parlé , avec une liberté qui n'appartient qu'aux romanciers , & qu'ils ont tâché de le rendre plus étrange encore qu'il n'étoit en lui-même : d'où il est à croire que M. M. n'a trouvé de source pure & sûre pour en faire une relation bien authentique & digne de foi dans tous ses détails.

Une chose bien honorable à la Religion , c'est que le seul archevêque de Naples a pu préserver ses concitoyens d'une multitude de malheurs , tant par le respect qu'on lui portoit , que par sa sagesse , sa modération , sa prudence & charité chrétienne. L'histoire prouve que dans ces sortes de commotions , quelque terribles qu'elles fussent , les prêtres ont cent fois sauvé l'état , le peuple n'écoutant & ne craignant plus rien , mais se désarmant au nom de son

Dieu (a). » Sans doute il y auroit eu des scènes tragiques, si dans le même instant l'archevêque de Naples, le cardinal Filomarino, n'étoit accouru : ce prélat, vénérable par son âge & sa dignité, l'étoit encore plus par son irréprochable vertu, & l'amour que lui portoit le peuple. On favoit qu'il avoit déjà conseillé au vice-roi de diminuer les impôts : il se plaça devant la porte du couvent, parla au peuple avec douceur, comme un bon pere à ses enfans, & opéra plus que n'eût fait la force. Les cris de ceux qui étoient éloignés, continuerent toujours ; mais ceux qui pouvoient l'entendre reculèrent par respect, de quelques pas, & l'offre de la médiation de l'archevêque fut acceptée. » (b)

Le style de l'auteur est un peu déclamateur, à moins de supposer que le traducteur a boursoufflé l'original. L'impression est si peu correcte, que par la variation des dates, il est difficile de savoir celle de cette sédition, qu'on place tantôt en 1647 & tantôt en 1646; ce n'est qu'après quelques combinaisons que j'ai pu me déterminer pour la dernière de ces dates.

(a) Religion, seule sauve-garde dans les révolutions, 15 Sept. 1789, p. 128.

(b) Exactement comme il est dit dans ces vers si connus :

*Pietate gravem ac meritis si forte virum quem
Conspexere, silent; arrectisque auribus adstant :
Ille regit dictis animos & pectora mulcet.*

Vig. I. Æneid.

Découverte importante sur le vrai système de la constitution du clergé, décrétée par l'assemblée-nationale. A Paris, chez Crapart, 1790. broch. in-12. prix 8 f.

VERS 1611 un syndic de la Faculté de Paris, nommé Edmond Richer, publia un ouvrage sur *La puissance ecclésiastique & politique*. Le grand principe de cet auteur, étoit que toute communauté parfaite, & toute société civile, avoit le droit de se gouverner elle-même; que toute puissance exercée par les chefs, soit au civil, soit quant à la Religion, n'étoit qu'une puissance communiquée par la communauté, qui pouvoit l'étendre, la borner, la retirer à son gré; que les évêques & le pape n'avoient que ce pouvoir, qu'il appelloit *ministériel*, qui vient parfaitement à ce que nous appellons *pouvoir exécutif*. De-là il tiroit bien d'autres conséquences, d'où suivait précisément une constitution ecclésiastique, toute semblable à celle que l'assemblée a conçue pour le clergé. Il n'appliquoit pas ses principes au gouvernement civil; mais les conséquences étoient palpables. Il entendoit par gouvernement aristocratique, celui des députés de la communauté, & ce gouvernement pour lui étoit le plus parfait. Richer fut condamné en France par la Sorbonne; il le fut aussi par le concile de Sens & celui d'Aix; il le fut par le pape. Richelieu, dont la politique prévoyoit dans ce système la destruction

de la monarchie, comme on y avoit vu la destruction de toute hiérarchie dans l'Eglise, se déclara hautement contre lui; enfin Richer se rétracta, & convint que ces principes étoient pris des écrits empoisonnés de Luther & Calvin.

L'auteur de cette brochure montre par quels degrés le Richérisme a repris faveur en France; les applications qu'il en fait aux décrets sur l'organisation du clergé, ont quelque chose de frappant, & découvrent dans tout cela un vrai plagiat. Une des plus singulieres conséquences de cet ouvrage, est que J. J. Rousseau dans les principes de son Contrat Social, Montesquieu dans son enthousiasme pour le pouvoir exécutif, & tous nos philosophes anglo-manes, ne sont que les copistes d'un syndic de Sorbonne: » Donc, ajoute l'auteur, les » philosophes sont d'une rare forfanterie, quand » ils persiflent les docteurs, & toutes les ma- » tieres théologiques, puisque tout leur chef- » d'œuvre en fait de constitution politique, » n'est que l'érudition d'un vieux livre, d'un » vieux docteur, tiré de la poussiere des bi- » bliothèques, où il étoit enseveli sous les » foudres de l'Eglise qui l'avoit anathématisé. »

Ce qu'il est bon de savoir encore, c'est que les jansénistes sont devenus panégyristes du système de Richer, auquel ils ont donné des *lettres d'affiliation*. Le fameux patriarche de la secte, l'abbé de St.-Cyran, pensoit qu'il y a de la témérité à traiter les Richéristes d'hérétiques ou de schismatiques. On devine, ce que dans le langage de St. Cyran, signifioit cette orthodoxie des Richéristes.

M. de Sainte-Beuve, qui avoit des relations avec le parti, écrivant au fameux docteur Saint-Amour, qui, comme on fait, avoit été envoyé à Rome pour foutenir la cause des *cing propositions*, s'exprimoit en ces termes. „ Si „ le jansénisme est condamné, ce fera une „ des choses les plus défavantageuses au Saint- „ Siege, & qui diminuera dans la plupart des „ esprits le respect & la soumission qu'ils ont „ toujours gardés pour Rome, & qui fera in- „ cliner beaucoup d'autres dans les sentimens „ des Richéristes. . . Faites, s'il vous plaît, „ réflexion sur cela, & souvenez-vous que je „ vous ai mandé, il y a long-tems, que de „ cette décision dépendra *le renouvellement* „ *du Richérisme en France*. Les jansénistes „ eux-mêmes nous ont conservé cette lettre „ qu'ils ont fait imprimer en 1662. „

Pour saisir le sens de la confiance de Sainte-Beuve vis-à-vis de Saint-Amour, il faut se rappeler, qu'à cette époque les jansénistes pressentoient la condamnation des cinq propositions à Rome. Pour amortir le coup, ils se dispoisoient à faire valoir le Richérisme, qui ne donne au pape que le pouvoir *ministériel* ou *exécutif*, & qui, en cette qualité ne peut, selon Richer, prononcer de décret *sans un concile général*. C'étoit d'avance une contre-batterie, dont ils menaçoient Innocent X & sa Bulle.

C'est encore une chose curieuse de voir, avant le jansénisme, le calvinisme enseigner le dogme de Richer. Sa doctrine est la confession de foi d'Anne du Bourg, qui, comme calvi-

niste, fut condamné à mort sous Henri III. Je crois, disoit Anne du Bourg, la puissance de lier & de délier, qu'on appelle communément les clefs de l'Eglise, être donnée de Dieu, *non point à un homme ou deux, mais à toute l'Eglise, c'est-à-dire à tous les fideles & croyans en Jesus-Christ.* Cette assertion, comme on s'en apperçoit, à la seule lecture, est la même que celle de Quesnel, & dérive de la maxime de Richer, que la juridiction appartient collectivement à la société entiere.

On peut donc assurer, avec la plus exacte vérité, que le Richérisme n'est qu'un système combiné des maximes des calvinistes & des janféenistes *. Aussi Febronius, dont la compilation n'est, quant à la hiérarchie, que le sommaire des erreurs de ces deux sectes, n'a-t-il fait qu'un simple traité de Richérisme, grossi inutilement par une nomenclature indéfinie d'injures contre le pape, & d'un tas confus de lambeaux volés à tous les sectaires qui ont plus ou moins approché du système anti-social & anti-hiérarchique du fameux syndic. Voyez le Journal du 15 Décembre 1790, p. 640, sur-tout la p. 649.

* Voyez sur les opérations actuelles de cette derniere secte, l'article suivant.



Histoire de la Constitution Unigenitus. Par Messire Pierre-François Lafiteau, évêque de Sisteron. Nouvelle édition. Pour servir de suite à l'Histoire de l'Eglise par M. Berault-Bercastel. A Maestricht, chez Lekens; à Bruxelles, chez le Charlier. 1789. 2 vol. in-12.

CETTE histoire est d'autant plus intéressante, qu'elle fait suite à la plupart des histoires ecclésiastiques, dont les auteurs se sont arrêtés à-peu-près à l'époque où le jansénisme commence (a). En général, une histoire suivie de cette secte manque dans les annales de la Religion. Les commencemens en ont été écrits par des auteurs estimés; mais ses progrès & sur-tout le plein développement de ses erreurs & de ses vues dans le courant de ce siècle, attendent une plume habile & bien catholique (b). Il est vrai que ses funestes opérations

(a) Je parle des écrivains catholiques; car les jansénistes n'ont pas manqué de fourrer par-tout leur histoire écrite à leur mode. Les auteurs de l'*Art de vérifier* n'ont pas fait difficulté de nous la donner toute entière, avec l'histoire particulière des saints du parti, & des injures proportionnées pour leurs adverfaires; le tout sous l'apparence d'une chronologie & d'une détermination de dates. Voyez le Journ. du 1 Oct. 1790. p. 185 & autres cités *ibid.*

(b) J'apprends en ce moment qu'il paroît 4 nou-

font déjà connues par la *Réalité du projet de Bourg-Fontaine*, mais par un phénomène unique, elles ne sont décrites que dans l'état de futurition *. C'est un tableau de l'avenir, qui manque de son pendant, le tableau du passé & du présent, nécessaire pour qu'on puisse juger de la ressemblance. J'ai long-tems pressé un de mes amis de l'entreprendre; mais quoiqu'il eût les talens, les connoissances, le zèle & l'orthodoxie d'où dépendoit la réussite, mon éloquence ou trop foible ou trop importune n'en a jusqu'ici rien obtenu, sans que je désespère cependant d'avoir un jour plus de succès.

* 1 Nov.
1790, p.
346.

En attendant que cette tâche se remplisse par lui ou par d'autres; l'ouvrage de M. Lafiteau, quoique trop circonscrit dans son objet & écrit avec trop peu de liberté (chose difficile à l'égard des objets & des hommes contemporains), remplit toujours une partie du vuide (a). Il porte toute la vérité que peut mettre dans un livre un honnête homme témoin des événemens qu'il rapporte; & s'étend depuis la date de la célèbre Constitution de Clé-

veaux tomes de l'ouvrage de M. Berault-Bercastel. Nécessairement l'affaire des jansénistes s'y trouve, & l'auteur est très-en état de la bien traiter. Je ne les ai pas encore reçus; mais on pourra les avoir au premier jour, chez Le Charlier, à Bruxelles; chez Lekens & Cavelier à Maëstricht, Lemarié à Liege &c.

(a) Les *Mémoires chronologiques* de d'Avrigny, fournissent aussi d'excellens matériaux à cette histoire depuis 1600 jusqu'en 1716.

ment XI (a) jusqu'à l'année 1736. On y voit ces subterfuges de secte qui éludent la condamnation de l'erreur par tous les prétextes que le mensonge peut imaginer, jusqu'à ce qu'enfin poursuivi dans ses retranchemens, le parti qui vouloit conserver les dehors de la catholicité, leve enfin le masque & déclare ouvertement sa révolte contre l'Eglise. „ D'abord ils vouloient „ une Bulle qui condannât dans les formes „ leur fameux livre des *Réflexions morales*, „ où étoit contenu tout le venin de leur doctrine ; & quand cette même Bulle eut été „ donnée dans tout l'appareil qui accompagne d'ordinaire les Constitutions apostoliques, ils la déclarerent obscure, & demanderent qu'on l'expliquât. Quand le pape se montra disposé à leur donner les éclaircissimens qu'ils desiroient, ils dirent que la Bulle étoit trop mauvaise en elle-même pour pouvoir l'expliquer, & ils en appelèrent. Quand on leur fit voir qu'il n'y a jamais eu d'autres exemples d'aucun appel d'une Bulle dogmatique reçue de toute l'Eglise, que ceux des Pélagiens & de Luther ; que c'étoit appeler de l'Eglise dispersée à l'Eglise assemblée, & qu'un tel appel n'étoit pas moins frivole que schismatique, ils nierent l'autorité de l'Eglise dispersée, c'est-à-dire qu'ils nierent qu'il y ait une Eglise infaillible toujours subsistante, & ils détrui-

(a) Importance de cette Bulle, dont l'acceptation est devenue le signe distinctif des orthodoxes, 1 Juillet 1789, p. 386.

„ firent ainsi son autorité „ Bonne leçon pour
 ceux qui s'imaginent qu'en ménageant les hé-
 rétiques, qu'en composant avec eux, qu'en
 déferant à leurs prétentions successives & in-
 terminables, on parvient à les corriger & à
 rendre la paix à l'Eglise.

Tout bon catholique qui lira cet ouvrage,
 fera de bon cœur le vœu par lequel l'auteur
 finit. „ A quels excès les Quesnellistes ne se
 „ sont-ils pas portés, & dans quel esprit de
 „ douceur ne les a-t-on pas toujours traités?
 „ Il s'agit des dogmes de la foi. Depuis la
 „ venue de Jesus-Christ, c'est le pape & les
 „ évêques qui en ont toujours décidé selon
 „ le pouvoir qu'eux seuls en ont reçu de Dieu.
 „ Vouloir aujourd'hui, que contre les pro-
 „ messes du fils de Dieu, le pape & le corps
 „ des évêques soit dans l'erreur, c'est vouloir
 „ détruire l'Evangile. Plaise au Ciel que cette
 „ *Histoire* fasse dans le cœur de ceux qui la
 „ liront, les salutaires impressions qu'elle y
 „ doit produire! Dieu fait que je ne me suis
 „ pas proposé d'autre but en l'écrivant. „

Ce vœu est précédé d'une espece de pro-
 phétie qui dans les circonstances actuelles doit
 paroître remarquable. „ Qu'on revienne pré-
 „ sentement sur tout ce qu'on a lu dans cette
 „ Histoire, & on trouvera que le Quesnellisme
 „ n'est au fond que le calvinisme même, qui
 „ n'osant se montrer en France à découvert,
 „ s'est caché sous les erreurs du tems. C'est
 „ ce qu'on a vu dans ces fameux projets où
 „ les Quesnellistes vouloient réunir l'Eglise de
 „ France à l'Eglise anglicane *, & dans tous

* Voyez
 l'article
 du FIN
 dans le
Dict. hist.

» ces fameux libelles où ils ont érigé un tri-
 » bunal à l'esprit particulier. MAIS C'EST CE
 » QUI PAROITROIT ENCORE MIEUX DANS
 » UNE DE CES OCCASIONS CRITIQUES, QUE
 » DIEU VEUILLE DÉTOURNER, OU IL S'A-
 » GIROIT DE TROUBLER TOUT POUR ÉTA-
 » BLIR UNE ENTIÈRE LIBERTÉ DE CONS-
 » CIENCE. Pour lors, il est indubitable qu'on
 » verroit les Quesnellistes s'affocier ouverte-
 » ment aux protestans, pour ne plus faire
 » qu'un même corps, comme ils ne font déjà
 » qu'une même ame avec eux. », (a)

Sanctissimi Domini nostri Pii papæ Sexti Res-
 ponsio ad metropolitanos Moguntinum, Tre-
 virenssem, Coloniensem & Salisburgensem,
 super nunciaturis apostolicis. Juxta exem-
 plar Romæ. *Leodii, typis Jacobi Tutot.*
 1790, 1 vol. in-8vo. de 480 pag.

NOUS avons déjà eu occasion de parler de
 ce Bref *, le plus long peut-être, le plus
 amplement & profondément discuté qui soit
 encore émané de la chaire de St. Pierre. C'est
 une instruction raisonnée, donnée par un bon

* 15 Mai
 1790, p.
 137.

(a) Voyez l'ouvrage ici précédent; & un passage
 remarquable d'un auteur très-philosophe qui ob-
 serve que les jansénistes ont reproduit dans les cir-
 constances actuelles toutes les farces de la secte, &
 le spectacle affreux des convulsions, 15 Octob. 1790,
 p. 290.

pere à des enfans qu'il veut persuader, & qui mettant de côté le ton d'autorité, ne veut tenir que de la conviction, du consentement & de la bonne volonté, ce qui lui appartient de toute justice. Pour cela le pontife établit le droit d'envoyer & d'avoir des légats avec autorité & juridiction dans tout le monde, sur le fondement divin de la primauté papale. Il déploie avec autant d'ordre que de lumière tous les témoignages de l'histoire, les passages des Peres, les décisions des conciles généraux & particuliers, les aveux des hérétiques & des plus forcenés ennemis du Saint-Siege. Les citations sont immenses & d'une exactitude digne de l'ouvrage où elles se trouvent. Des auteurs de tous les siècles sont compulsés pour servir à l'établissement d'une vérité sans laquelle l'Unité catholique seroit fondamentalement détruite. On y voit jusqu'à la réfutation des theses & brochures que des moines apostats & autres docteurs hétérodoxes ont opposées dans ces dernières années à l'autorité du siege apostolique : le St. Pere ne voulant laisser subsister l'erreur, même dans les recoins les plus obscurs, ni aucun écueil de scandale qui pût perdre les ignorans ou les simples. Il ne dédaigne pas pour ramener les égarés, d'en venir aux premiers élémens de la théologie chrétienne. C'est en un mot l'ouvrage du bon pere de famille qui, selon l'expression de l'Evangile*, garde dans son trésor des choses précieuses, anciennes & modernes, & les en tire dans une occasion importante pour l'ornement & la splendeur de sa maison.

* *Similis*
homini
patrifa-
milia qui
profert de
thesauro
suo nova
& vetera.
 Matth.
 XIII. 52.

Nous ne suivrons pas la marche rapide & imposante de ce savant & respectable écrit du premier pontife. L'objet en est pleinement connu par la multitude des ouvrages que les catholiques ont opposés aux prétentions des novateurs, & qui d'ailleurs ne contiennent que les notions antiques & générales que les chrétiens de tous les pays & de tous les siècles ont eues de l'autorité pontificale, & qu'on donne aux enfans catholiques dans les premières leçons du catéchisme. (a)

Ce qui prouve l'invincible conviction qui résulte de cet ouvrage, c'est que de tant de partisans de l'anarchie & du schisme dont l'Allemagne fourmille, aucun n'a entrepris de le combattre par le moyen d'une réfutation en forme. L'empire puissant de la vérité, & le ton imposant de la science uni à celui de l'autorité sainte que Dieu a mise dans son Eglise, a rendu muets des gens d'ailleurs si loquaces. Les *Geistlichen Sachen* ont pris un parti digne d'eux, c'est de publier une édition altérée, mutilée, corrompue, informe dans toutes ses parties, & cela d'après une gazette de Florence. Telles sont les sources où puisent les docteurs tudesques, & où ils vont chercher les originaux des décrets des pontifes. Cette imposture est précédée d'une préface où le paralogisme & le schisme se disputent le dessus. L'auteur pousse le déraisonnement

(a) On peut consulter entr'autres, les ouvrages dont il est parlé dans le Journal du 1 NOV. 1790, p. 342, 343.

jusqu'à dire que le droit du pontife d'avoir des légats permanens, tel que celui qui demeura long-tems à Thessalonique, étoit fondé sur la qualité de patriarche d'occident; comme si une dignité qui n'est que d'institution ecclésiastique, & de-là arbitraire, & nulle dès que l'Eglise le voudra, pouvoit donner au pape plus d'autorité, que la primauté fondée par Jesus-Christ lui-même d'une maniere inviolable & inaccessible à tous les essais de la mobilité humaine.

Quoique ce Bref ait pour objet direct l'envoi des nonces & légats, il défend en général les droits du premier siege, parce qu'il établit le fondement sur lequel ils reposent tous, & la source pure & divine d'où ils découlent. Dès la lecture des premieres pages, on voit s'érouler tout l'édifice du congrès d'Ems & les prétendus décrets des quatre députés, qui par une hardiesse inouïe ont entrepris de changer la face de l'Eglise catholique : révolution que la Providence empêchera sans doute de se réaliser, non-seulement dans sa généralité (la divine parole nous défend de le craindre), mais même à l'égard de l'Allemagne. La maniere dont ce Bref a été reçu par la plupart des évêques & chapitres auxquels il en a été envoyé des copies, l'intérêt spirituel & temporel des évêques, l'intérêt même des princes séculiers (a), & enfin le grand nombre

(a) Voyez la démonstration de ces assertions dans le *Coup-d'œil sur le congrès d'Ems*, les *Réflexions sur le Pro memoria de Cologne*, la *Défense de ces Réflexions*, & l'*Examen du Pro memoria de Sultzbourg*.

de bons catholiques qui restent encore dans cette vaste région, donnent tout lieu d'espérer que l'union catholique y subsistera par la conservation de la *Pierre* sur laquelle elle repose.



La Vie de la vénérable Mere, Anne de Jesus, compagne & coadjutrice de sainte Thérèse, dans la réforme du Carmel; par M. l'abbé de Montis, docteur en théologie, censeur royal &c. A Paris, chez Gueffier; à Bruxelles, chez Le Charlier; à Liege, chez Lemarié, 1788. vol. in-12. de 327 pages, prix 2 liv. de France.

LE nom de Ste. Thérèse suffit pour rendre respectable celui de sa fidelle compagne; mais on peut dire que la mere Anne avoit personnellement de quoi se concilier l'estime & la vénération des gens de bien. On fait quel attachement lui témoignèrent les archiducs Albert & Isabelle, ces bons & religieux souverains des Pays-Bas, dont le gouvernement est l'âge d'or de ces provinces *, ce que ces princes firent pour son institut, & comment la Providence après que leur ouvrage eut été détruit, a paru le rétablir sous nos yeux; sans qu'il nous soit permis de sonder l'avenir sur des événemens ultérieurs.

Cette Vie aussi purement que sagement écrite renferme un grand nombre de traits qui heurtent de front les opinions de ce siècle: mais en cela il n'y a nul inconvénient; les soi-disant

* 1 Août 1788, p. 496. Beau passage d'un Anglois protestant sur le gouvernement de ces princes, *ibid.*

philosophes ne la liront pas, & les bons chrétiens n'y verront rien qui blesse leurs persuasions; ils pourront s'étonner de quelques singularités, sur-tout de certaines pratiques prescrites à la mere Anne, encore jeune & vivant sous les yeux de son pere, par un P. Rodriguez, son confesseur, grand homme de bien, mais excédant peut-être de zele (a); mais ils songeront que la charité qui purifie tout, qui couvre même & cache les péchés, réhabilite en quelque sorte les actions ou les conseils condamnés au tribunal de la prudence; que les regles ordinaires de la moralité ne sont pas toujours applicables aux œuvres & à la conduite des Saints; que la Providence a ses exceptions; & que ce qui paroît violer la lettre de la loi, y rentre à la faveur de son esprit. (b)

Dans les détails pleins d'édification & d'in-

(a) C'est vraisemblablement le P. Alphonse Rodriguez, natif de Ségovie, & mort à Majorque en 1617; qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre P. Alphonse Rodriguez, né à Valladolid & mort à Séville en 1616. Ce dernier étoit un homme foncièrement judicieux, comme on le voit par son *Traité de la perfection chrétienne*, chef-d'œuvre de sainteté & de raison.

Mass. in Vita Ignatii.

(b) *Sanctorum dicta vel facta*, dit un élégant & judicieux hagiographe, *maximè in ipso fervore penitentiae ad accuratam normam exigenda non sunt.* Un auteur également versé dans les choses saintes, s'explique d'une maniere plus développée & plus générale. *Ad theologicas rationes exigi omnia non possunt. Neque enim singula quæ divinam justitiam, aut potentiam, aut sapientiam attinent, de-*

térêt touchant les enfans de Ste. Thérèse, on voit avec chagrin que la secte qui rougit de son nom, a trouvé çà & là accès dans quelques-unes de ces saintes retraites, cherchant à couvrir ses traits hideux du manteau de la piété. On voit qu'en particulier la maison célèbre, illustrée depuis par la vocation & la demeure d'une auguste princesse, n'en a pas été exempte. On fait aussi que parmi les religieux qui reconnoissent la même fondatrice, plusieurs se font laissé entraîner par cette faction infidieuse, aveuglés sans doute par l'orgueil qu'inspire aux ames foibles ou fausses, la réputation d'austérité. Mais l'esprit général de l'ordre a toujours prévalu sur les séductions particulières; & la fouche étant saine, n'a pas tardé de revivifier les rameaux qu'un souffle empesté avoit atteints de son poison & réduits en un état de mort.

Je vois en ce moment que j'ai déjà parlé de cet ouvrage, 15 Août 1788, p. 590; mais je vois en même tems que dans ce que je viens d'en dire (un libraire de Paris m'ayant prié tout récemment de l'annoncer), je ne me suis ni contredit ni répété.

finire hominis cogitatio aut sermocinatio potest; magis autem quandoque sensus quidam religionis intimus, fide viva, pietate, humilitate conditus, quæstumque desuper lumen.

Nouveau recueil de cantiques spirituels, pour les catéchismes, les retraites & les missions ; revu, corrigé & augmenté. A Saint-Malo, chez Hovius ; à Liege, chez Lemarié. 1790. 1 vol. in-12. de 160 pag. prix 15 sols,

Cantiques de l'ame dévote, divisés en 12 livres, où l'on représente d'une manière nette & facile, les principaux mysteres de la foi, & les principales vertus de la Religion chrétienne. Nouvelle édition, augmentée de l'ordinaire de la Messe, des Vêpres, Complies du dimanche & hymnes de l'année & des cantiques de Ste. Jeanne-Françoise de Chantal & du vénérable Labre &c. ; par M. Laurent Durand, prêtre du diocèse de Toulon. A Marseille, & se trouve à Liege chez Lemarié. 1788. 1 vol. in-12. de 455 pages, prix 30 sols,

Mélanges de cantiques anciens & nouveaux adaptés à des avis faciles & connus. A Rennes, & se trouve à Liege, chez Lemarié. 1787. 1 vol. in-12. de 120 pages, prix 12 sols,

Cantiques spirituels sur les points principaux de la Religion & de la morale chrétienne ; par M. l'abbé Pellegrin & autres. A Rouen, chez Dumefnil ; à Liege,

chez Lemarié. 1775. 1 vol. in-12. de 132 pages, prix 12 sols.

CES quatre ouvrages ont absolument le même but, ainsi que le titre en avertit suffisamment; savoir de rendre familière, au peuple les vérités chrétiennes par l'organe du chant si souvent employé au mensonge & au vice. S. Paul, ce grand maître de la doctrine & de la morale, regardoit ce moyen comme particulièrement propre à l'instruction & à la sanctification des hommes. *Implemini Spiritu Sancto, loquentes vobismetipsis in psalmis & hymnis & canticis spiritualibus, cantantes & psallentes in cordibus vestris Deo.* Ephes. v. 18, 19. Autant il est absurde & sacrilege de substituer les cantiques en langue vulgaire, au chant antique & liturgique de l'Eglise*; autant est-il raisonnable & utile d'instruire & de toucher le peuple par des leçons & des instructions chrétiennes, mises en rimes & sur notes. Quand la langue latine étoit plus répandue, & que c'étoit, pour ainsi dire, la langue générale de l'Europe (comme elle l'a été jusqu'à ces dernières années en Hongrie & en Pologne), le chant d'Eglise se faisoit entendre par-tout; les maisons, les champs, les forêts retentissoient des augustes cantiques qui font la matière du chant éternel de l'Eglise catholique. Charlemagne en avoit fait une loi, même pour les agriculteurs & les pâtres (a). S. Jérôme s'ex-

* 15 Octob. 1786, p. 289. — 15 Janv. 1787, p. 95.

(a) *Illo die seu sabbatho ad vespervas & ad matutinas, seu ad Missam, omnes decantent. Similiter & pastores pecorum eundo & redeundo in campum &*

taisoit en les entendant chanter aux payfans de la Palestine (a). Aujourd'hui l'ignorance des tems & l'indifférence pour le service divin, les ont rendus comme étrangers au gros des fideles, & l'on n'y peut suppléer que par des cantiques en langue du pays & sur des airs connus, faisant ainsi une sainte diversion à la manie de chanter la frivolité & le désordre. On comprend bien que ces sortes de cantates ne font pas des chef-d'œuvres de poésie, & que pour obtenir leur but, elles doivent être proportionnées à l'intelligence des simples. Il en est cependant plusieurs, & même le très-grand nombre, qui unissent la clarté & la dignité du langage, & expriment de grandes & consolantes vérités avec un ordre & une précision que le bel esprit chercheroit en vain d'y mettre. Nous citerons pour exemple, cette hymne sur la Providence.

Louons le Dieu de l'Univers,
Adorons sa divine essence,
Exaltons-la dans nos concerts,
Et croyons une Providence,
Dont la sagesse & la bonté
Regle tout avec équité.

ad domum faciant, ut omnes eos veraciter christiani, nos & devotos esse cognoscant. Cap. Caroli Magni, lib. 6.

(a) *Quocumque te verteris, arator strivam tenens, alleluia decantat, sudans messor psalmis se advocat, & curvâ attendens falce vinitor aliquid Davidicum canit. Hæc sunt in hæc provinciâ carmina, hæc sibilus pastorum, hæc arma cultura.* Epist. ad Mare. oper. tom. 4. p. 546. edit. de Martian. — Voyez le Journ. du 15 Nov. 1786, p. 411 & autres cités *ibid.*

Soumettez-vous, foibles mortels ,
 A cette aimable Providence ;
 Prostrés aux pieds des autels ,
 Marquez-lui votre dépendance ,
 Et vous abandonnez aux foins
 D'un Dieu qui veille à vos besoins.

Que peut-il manquer à celui
 A qui cet adorable Pere
 Veut servir de guide & d'appui ,
 De protecteur , d'ami sincere ?
 Possédant l'auteur de tout bien ,
 On ne sauroit manquer de rien.

La Providence a des ressorts
 Que nul esprit ne peut comprendre ;
 On fait d'inutiles efforts
 Pour les fonder & les apprendre ;
 On doit adorer ses secrets ,
 Sans raisonner sur ses décrets.

Si ce Maître des souverains ,
 Qui nous a fait ce que nous sommes ,
 De deux poissons & de cinq pains
 Nourrit autrefois cinq mille hommes ;
 Pourroit-il moins faire aujourd'hui
 Pour ceux qui n'esperent qu'en lui ?

Souvenez-vous, peuples chrétiens ,
 Que Dieu peut tout & qu'il vous aime ,
 Qu'il renferme en lui tous les biens ,
 Et qu'étant la bonté suprême ,
 Il est plus prêt de vous donner ,
 Que vous n'êtes de demander.

Venez avec empressement
 L'entretenir de vos miseres ,
 Décuyrez-les-lui simplement ;
 Comme il est le meilleur des Peres ,
 Il saura bien vous consoler ,
 Et de vos maux vous délivrer.

Qu'il est bon de s'abandonner
 A cette sage Providence ;
 Et de se laisser gouverner
 Par la souveraine puissance
 D'un Dieu qui n'a pas d'autre but ,
 Que sa gloire & notre salut !

L'aveugle de la Montagne. Entretiens philosophiques. A Amsterdam & à Paris, chez les libraires associés. vol. in-12. avec une jolie estampe.

PETIT ouvrage de métaphysique & de morale qui brille de sagesse & de raison. Nous ne pouvons garantir l'antiquité de la source à laquelle le traducteur & éditeur nous renvoie. Il raconte avec autant de naïveté que de retenue la manière dont le manuscrit lui est parvenu, & ne croit pas nécessaire de nous informer de quelle bibliothèque il a été tiré. Effectivement, dès qu'un ouvrage est bon, bien écrit & utile, à quoi bon s'inquiéter sur le nom d'auteur, la date & le lieu de sa composition ou de son impression ? C'est la leçon d'un homme qui a merveilleusement apprécié le mérite des ouvrages humains & sur-tout des livres (a). Quoi qu'il en soit, un pythagoricien (certainement très-distingué parmi tous les philosophes de sa secte, si son mérite y a été

(a) *Non te offendat autoritas scribentis, utrùm parvæ vel magnæ litteraturæ fuerit ; sed amor puræ veritatis te trahat ad legendum. Non quæras quis hoc dixerit ; sed, quid dicatur, attende.* De Imit. Ch. lib. I, C. 5.

connu) nous est indiqué ici comme auteur du manuscrit (a). Tout aveugle qu'il étoit, il dit des choses plus intéressantes & plus vraies que bien des clairvoyans. On y trouve cependant quelques idées de système, entre autres une multitude de *mondes*, tandis que les bons gens n'en reconnoissent qu'un proprement dit. Il y a aussi de bien avantageuses idées touchant les anciens sages; mais un pythagoricien ne pouvoit certainement pas en dire du mal. D'un autre côté, on y rencontre des passages si chrétiens que l'éditeur lui même soupçonne (p. 79) que l'auteur pourroit bien avoir professé cette Religion. Dans tous les cas, il se fera instruit, selon la remarque de S. Clément d'Alexandrie, dans les Livres-Saints, devenus (sur-tout depuis la traduction qu'en fit faire Ptolomée) une source abondante pour les sages profanes qui n'ont cessé d'y puiser*.

* 1 Juil-
let 1790,
p. 336.

Lettre de S. A. C. Mgr. l'évêque & prince de Liege, à M. Philibert, prêtre de la Congrégation de la mission, & curé de l'église paroissiale de St. Charles de la ville de Sedan. in-4°. de 13 pag.

NOUS avons vu avec quelle promptitude & quelle plénitude de consentement S. A. l'évêque & prince de Liege, avoit adhéré aux

(a) Le titre de la traduction latine, tel que l'auteur dit l'avoir trouvé, est : *Senis Pythagorici, caeci, de naturâ ac phenomenis rerum, ad Theogenem filium, disputationes sex.*

*15 Janv., principes des évêques de France *; sa conduite & ses sollicitudes pastorales répondent
 p. 145. — parfaitement à cette adhésion; rien n'échappe à
 1 Mars, son zèle pour l'orthodoxie, la hiérarchie &
 p. 324. tous les droits de l'Eglise catholique, dans un
 tems où la commune Mere des chrétiens est
 attaquée d'une maniere si cruelle dans une
 grande partie de l'Europe. Un simple prêtre
 s'étant tout-à-coup érigé en évêque, & ayant
 envahi une partie du diocèse de Liege, le vrai
 pasteur du troupeau n'a pas tardé d'élever la
 voix contre l'usurpateur, & d'avertir ses ouailles
 d'éviter le piège qu'on leur tendoit.

La maniere paternelle & profondément convaincante dont l'évêque-prince parle au prêtre égaré par l'ambition & le schisme, est bien digne de la charité pastorale. „ Vous voyez,
 „ dit-il, l'Eglise de France, dont vous êtes
 „ membre, attaquée, déchirée, avilie, s'il
 „ étoit possible, sous tous les rapports. Déjà
 „ toutes ses possessions temporelles lui sont
 „ arrachées, sans aucun respect pour les droits
 „ sacrés de leur destination & des fondations,
 „ ni pour les loix communes de la propriété.
 „ Les temples du Seigneur sont profanés. Les
 „ vases sacrés sont devenus le nantissement &
 „ la proie de l'agiotage. La priere publique,
 „ dont les chapitres de cathédrales sont le
 „ principal organe & l'exemple vivant, est
 „ avec eux condamnée au silence. Le véritable
 „ sénat des évêques, qui recueille & exerce
 „ toute leur juridiction pendant la vacance
 „ des sieges, est dispersé & proscrit. Le culte
 „ Divin qui offroit tant d'asiles à la piété, est

„ actuellement réservé au seul nombre des
 „ églises paroissiales qu'on n'a pas pu encore
 „ réduire. Tout l'état régulier de l'un & de
 „ l'autre sexe est anéanti. On a prétendu que
 „ le regne de la liberté devoit affranchir aussi
 „ du joug du Seigneur. Les promesses solem-
 „ nelles faites à Dieu de suivre ses conseils
 „ évangéliques dans une regle approuvée par
 „ l'Eglise, ont été jugées contraires aux loix
 „ de la nature & de la société. Tous les vœux
 „ monastiques ont été abolis. L'apostasie a été
 „ permise & encouragée. „

„ De telles innovations, & celles qu'on mé-
 „ ditoit encore pour consommer plus sûrement
 „ la ruine de la Religion catholique en France,
 „ exigeoient, suivant le nouveau style, une
 „ régénération, c'est-à-dire, le renversement
 „ de tout l'ordre ecclésiastique. C'est ce qu'on
 „ a entrepris par les décrets de ce qu'on appelle
 „ *la Constitution civile du clergé*. Elle éta-
 „ blit en effet la suprématie du pouvoir civil
 „ sur le ministère de l'Eglise. La seule auto-
 „ rité légitime dans l'ordre spirituel seroit dé-
 „ truite, & l'anarchie religieuse seroit bientôt
 „ égale à l'anarchie civile. „

„ Un esprit de schisme a d'abord réduit à
 „ rien, ou à la vaine formalité d'une cérémo-
 „ nie dérisoire, toute relation des évêques &
 „ des fideles de leurs diocèses avec le St.-Siege.
 „ Puis érigeant en principes les erreurs des
 „ Presbytériens, on enchaîne d'une part l'au-
 „ torité que les évêques tiennent de Jesus-
 „ Christ pour le gouvernement de leurs dio-
 „ cèses; on remet d'autre part toutes les élec-
 „ tions tant des curés que des évêques entre les

„ mains d'un corps d'électeurs purement civils ,
 „ qui peut ne renfermer aucun ecclésiastique ;
 „ mais où l'on peut admettre indifféremment les
 „ comédiens, les protestans, les juifs &c. &c. „
 „ On a cru pouvoir rompre la chaîne sacrée
 „ qui, par la divine institution de Jesus-Christ,
 „ unit tous les fideles à leurs pasteurs, & les
 „ pasteurs à leur chef. En vain a-t-on prétendu
 „ se saisir & disposer à son gré d'une jurisdic-
 „ tion dont le principe est toujours dans le ciel,
 „ & que la succession apostolique peut seule
 „ transmettre par l'observation des saints ca-
 „ nons ; cette divine jurisdiction ainsi transmise
 „ aux évêques qui en possèdent la plénitude,
 „ est communiquée par eux à la hiérarchie ec-
 „ clésiastique dans leurs dioceses. La *multitude*
 „ entiere des pasteurs & des fideles ne forme
 „ encore comme aux tems apostoliques, *qu'un*
 „ *cœur & qu'une ame*, pour être tous unis à
 „ la pierre fondamentale de l'édifice de Jesus-
 „ Christ. Elle est & sera toujours le centre de
 „ la communion ecclésiastique, parce qu'elle
 „ est le siege des successeurs de S. Pierre, qui
 „ exercent de droit divin la primauté d'honneur
 „ & de jurisdiction dans toute l'Eglise. „

„ Telle est la constitution essencielle du corps
 „ mystique de l'Eglise. C'est en la rompant qu'on
 „ tombe dans le schisme. Le schisme en effet est
 „ défini par les théologiens d'après S. Thomas :
 „ *La division par laquelle quelqu'un se sé-*
 „ *pare de l'unité de l'Eglise, en tant que*
 „ *l'Eglise est un corps mystique formé par*
 „ *tous les fideles comme ses membres, &*
 „ *par le pontife Romain comme son chef.* „

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 10 Janvier). Depuis l'arrivée d'un exprès, envoyé par le grand-visir avec des nouvelles très-désagréables, on est ici dans la consternation. Cependant le grand-seigneur n'en paroît point abattu; au contraire, sa hauteffe montre plus de courage que jamais, & vient d'ordonner les efforts les plus vigoureux pour chasser les Russes de nos états. On prétend qu'il y aura pour le moins 60 mille combattans à Andrinople. Cette armée n'est point destinée à aller chercher l'ennemi, mais à l'attendre de pied ferme. Une autre armée de 40 mille hommes doit se porter en avant pour soutenir le grand-visir. Des couriers sont partis pour la Macédoine, l'Albanie & la Romélie pour y porter les ordres les plus pressans, afin de rassembler dans ces provinces tout ce qui reste de janissaires & de spahis. Quoi qu'il en soit de ces mesures, les grands de l'empire ne paroissent pas trop les approuver; ils préféreroient une paix moins avantageuse, à une guerre qui expose le Croissant à des dangers incalculables. On dit même que la sultane-mere souhaite ardemment d'en voir la fin, & qu'elle a redoublé d'instances auprès du grand-seigneur, pour l'engager à hâter la

conclusion de la paix. Les circonstances feroient fans doute capables de déterminer le sultan, s'il n'étoit retenu par un obstacle infurmontable, celui des engagemens qu'il a contractés & qui tendent au falut de l'empire. En effet cet empire ne fauroit guere se soutenir fans l'appui des puiffances qui font intéreffées à fa confervation.

Il est furvenu quelques difficultés entre le comte Potocki, ambassadeur du roi & de la république de Pologne & M. de Knobelsdorf, ambassadeur de la cour de Berlin, relatives au traité d'alliance à conclure avec la Pologne. Deux articles, dont l'un du traité d'alliance & l'autre du traité de commerce, y ont donné lieu : le comte Potocki demandant que, lorsque la république prendroit les armes en faveur de la Turquie, elle se régleroit d'après les dispositions de la Prusse & n'attaqueroit qu'après que cette dernière auroit commencé les hostilités; & que les fujets de la Pologne auroient la libre navigation sur le Niefter, vers la Mer-Noire. Le ministre Prussien s'oppose à l'insertion de ces deux articles dans le traité, exigeant, au contraire, qu'en cas de guerre entre la Porte & la Russie, la Pologne prenne les armes avant la Prusse; & que, quant à la libre navigation par le Niefter dans la Mer-Noire, elle feroit un tort considérable aux douanes de la Prusse & de la ville de Dantzic, puisque les grains que les fujets de la république ont jusqu'à présent été obligés de transporter par la Vistule dans la Mer-Baltique, le feroient par le Niefter dans la Mer-Noire.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 13 Février). L'impératrice a envoyé à Vienne le général-major M. de Tamara avec la croix de l'ordre militaire de Saint-George & le brevet de colonel pour M. de Cazzioni, qui se trouve ici depuis 6 mois; cette récompense lui étoit due en considération des services qu'il a rendus à la Russie en commandant dans l'Archipel une division de la flottille Russe, qui parcourut les eaux de cette mer pendant la dernière campagne, & qui fit effectivement grand tort à la marine Turque. On lui remet en même tems 100,000 roubles, afin qu'il puisse acquitter les dettes considérables qu'il a été obligé de contracter après sa malheureuse défaite près de l'isle de Zéa. Ce général touchera chez un de nos principaux banquiers 100,000 ducats, qui lui serviront à continuer son voyage en Italie, où il va réunir les vaisseaux Russes qui se trouvent dans divers ports de la Méditerranée & de l'Adriatique, pour en former une escadre des plus respectables. Elle sera formée de trois divisions sous les ordres des Mrs. Cazzioni, Christoduli, & le chevalier Guglielmi. Cette escadre entrera dans l'Archipel dès que cette mer orageuse deviendra tant soit peu navigable.

L'impératrice a défendu par un *ukase* à tous ses employés, tant civils que militaires, de se mêler dans des monopoles, contrats, associations ou entreprises quelconques qui pourroient faire tort à la subsistance du peuple & gêner la circulation. Par un autre *ukase*, il est dé-

fendu à toute la noblesse de Russie de participer à des associations ou contrats qui auroient pour objet les débits d'eau-de-vie, bière ou autres liqueurs en détail ; il lui est enjoint d'abandonner cette branche de commerce secondaire aux citoyens & aux marchands en détail. En revanche, la noblesse est fort encouragée à faire tous ses efforts pour améliorer ses terres. Cependant il lui est permis encore de faire de la bière & de l'eau-de-vie sur ses terres, pour la consommation seulement de ses payfans, & pour les fournitures qu'elle doit faire à la couronne.

D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 20 Février*). Le commandant Anglois Sydney Smit, arrivé ici la semaine dernière de Christiania, fut présenté hier au roi & à la famille royale ; sa majesté lui fit l'honneur de l'inviter à sa table. Cet officier, qui a fait la dernière campagne des Suédois contre les Russes, a été décoré par le roi de Suede de la grande croix de l'ordre de l'épée, en récompense de ses services distingués.

D'après un ordre exprès de sa majesté, il ne sera fait à l'avenir aucune dépense extraordinaire que celle qui résultera de l'excédent de la recette, d'après la balance de chaque année entre la recette & la dépense. Cette disposition souveraine ne souffrira d'autre exception que dans le seul cas où les besoins de l'état exigeroient une dépense qui ne permettroit pas de retard.

La cour de Londres a fait, de concert avec ses alliés, des ouvertures à la nôtre, relatives soit au cas d'une rupture entre elle & la Russie, soit aux nouvelles liaisons, qui se sont formées entre cette dernière & la Suede après la pacification de Warëla. L'expres, qui a apporté la dernière proposition à cet égard, a attendu pendant douze jours la réponse de notre cabinet. Enfin avant-hier M. le capitaine Drake, chargé des affaires Britanniques, l'a réexpédié. Rien n'annonce jusqu'à présent, que le Danemarck prendra part à une guerre éventuelle, beaucoup moins qu'il changera de système.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 15 Février). Dimanche, dernier, jour anniversaire de la vingtième année de l'avènement du roi au trône, S. M. ayant mandé au château royal tous les officiers de la marine & des troupes de terre, qui se sont trouvés aux combats de Frederichsham & de Swenkfund, se rendit avec eux & accompagnée de sa cour à la chapelle du palais. Après le sermon prononcé par l'évêque de Wexio, S. M. descendit du trône qui avoit été élevé devant l'autel, & adressa un discours aux officiers, auxquels S. M. distribua une médaille ovale avec une chaîne en or, qu'ils porteront au col, & les subalternes à la boutonnière. Cette médaille représente une galère surmontée d'une Victoire, les deux mains étendues, tenant des branches de laurier; sur le revers, ont été écrits ces mots : *Vaisseaux ennemis pris à Frederichsham*

le 15 Mai, & à Swenksund le 9 Juillet 1790.

Il a été donné des ordres pour que l'artillerie qui se trouve dans la Scanie, soit transportée vers les frontières; les régimens qui se trouvent dans la Finlande doivent se mettre en route pour les frontières méridionales,

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 28 Février). L'ambassadeur d'Angleterre vient de remettre aux Etats de la diete le projet d'alliance & de commerce à conclure entre sa cour & la république de Pologne. Le mémoire qu'il avoit fait présenter à ce sujet, le 28 du mois dernier, à la députation des affaires étrangères, contenoit en substance ce qui suit :

„ Le soussigné ambassadeur de S. M. Britannique a l'honneur de notifier à l'illustre députation, qu'ayant reçu de nouvelles instructions de sa cour touchant ses intentions sur les affaires de la république de Pologne, il s'empresse avec la plus grande satisfaction de mettre au jour le desir que témoigne le roi son maître de contracter une alliance défensive & de commerce avec S. M. le roi & la sérénissime république de Pologne, en assurant l'illustre députation qu'il se trouve à même de faire à ce sujet des propositions les plus propres à consolider un ouvrage aussi salutaire, dès que la sérénissime république témoignera une inclination réciproque en faveur d'un système dans lequel, comme il étoit juste, le roi de Prusse, son allié commun, seroit compris essentiellement. Le soussigné, en s'adressant à des personnes aussi éclairées que celles qui composent l'illustre députation, se croit dispensé de détailler les avanta-

ges mutuels qui résulteront de cette alliance, tant pour l'Angleterre que pour le royaume de Pologne, & il se bornera uniquement à observer que la conformité des nouveaux avantages résultant pour les deux nations d'une heureuse combinaison de circonstances, ne peut être que de la dernière importance, les deux parties contractantes étant à même d'agir avec la plus grande confiance & d'entreprendre tout ce qui dépendra d'elles pour effectuer un nouvel ordre des choses, conforme à leurs desirs mutuels. Le soussigné espère que l'illustre députation voudra bien mettre sous les yeux des sérénissimes Etats de la diète les intentions sincères de sa cour, & les inviter à peser dans leur sagesse les moyens capables d'effectuer un arrangement dont la possibilité ne repose que sur le moment présent, & qui pourroit disparaître dans une autre époque. „ A Varsovie, le 28 Janvier 1791.

(Signé) Hailes.

L'on apprend par des lettres de Pétersbourg, que c'est d'après le desir exprès de l'impératrice, que le feld-maréchal prince Potemkin a pris le parti de se rendre à Pétersbourg. On en infère qu'elle a jugé nécessaire de s'entretenir de bouche avec lui sur la conjoncture actuelle, où il s'agit de choisir entre la continuation de la guerre avec les Turcs, secondés peut-être par plus d'une puissance, & des sacrifices propres à accélérer la paix. En effet, la conduite de la guerre contre la Porte étant presque entièrement entre les mains de ce seigneur, qui connoît parfaitement le local & les ressources respectives, son avis ne sauroit manquer d'être prépondérant dans une pareille alternative. Le général de Popow est en route,

précédant M. le feld-maréchal à Pétersbourg, avec les clefs d'Ismaïl.

Les nouvelles qu'on vient de recevoir de Szistova font telles qu'elles promettent la signature prochaine du traité de paix entre la Porte-Ottomane & la maison d'Autriche. Les lettres de Constantinople assurent au contraire que le grand-seigneur est décidément résolu de continuer la guerre avec vigueur contre la Russie, & qu'il avoit donné les ordres les plus rigoureux pour la levée & la marche d'une milice beaucoup plus nombreuse que celle de l'année dernière.

Le comte Soltikow, général en chef au service de la Russie, & le général-major des ingénieurs, de Suchtelen, sont occupés à prendre inspection de la dislocation des troupes Russes depuis Riga, le long de la Dwina, jusqu'aux frontières.

Le comte de Rheede, ministre-plénipotentiaire de la Hollande, près la diete de Pologne, est arrivé ici le 7 de ce mois, venant de Berlin. On dit que sa mission a pour objet les affaires du Nord & celles du commerce.

E S P A G N E.

MADRID (*le 20 Février*). Mohamet-Ben-Ottoman, ambassadeur du roi de Maroc, eut son audience publique de sa majesté le 27 du mois dernier, avec toute la pompe & le cérémonial usité pour les ambassadeurs Ottomans & les princes d'Afrique. Cet ambassadeur est le même que le père du roi de Maroc, actuellement regnant, envoya l'année 1780, pour

traiter de l'armistice interrompu en 1774, par la prise de notre préside de Melille par les Maures.

I T A L I E.

VENISE (*le 21 Février*). Le sénat vient enfin de donner une réponse à la demande de la cour Ottomane, tendant à ce que la république lui cédât trois vaisseaux de guerre. Cette réponse est que l'on ne peut dans ce moment acquiescer aux desirs de la Porte, la régence de Tunis n'ayant encore fait aucune proposition de paix à la république, qui doit conserver tous ses moyens de défense contre les états de la Barbarie, ne consultant jamais que leur intérêt momentané pour commettre des hostilités; que cependant si le grand-seigneur, en sa qualité de premier calife, vouloit engager les états Barbaresques à cesser les hostilités & garantir tout dédommagement & la liberté des pavillons de la république, ainsi que sa hauteffe l'avoit fait à l'égard de la cour de Vienne, avant que la présente guerre eût lieu, elle pourroit céder quelques vaisseaux dès que l'on seroit convenu du prix.

FLORENCE * (*le 10 Février*). „ Quoi-
 „ qu'on ait divulgué avec affectation, que la
 „ nouvelle constitution du clergé, exécutée
 „ en Toscane, malgré le siège de Rome, n'é-
 „ toit plus en vigueur depuis le départ du
 „ grand-duc, rien cependant n'est plus faux.
 „ La réforme de Léopold qui a été l'avant-
 „ coureur de celles de l'assemblée-nationale,
 „ est encore en son entier : le monarque a

* Cet article est copié de la gazette de Harlem n. 26.

„ seulement accordé dans les premiers mo-
 „ mens de troubles, l'ouverture des Oratoires,
 „ pour obvier au progrès du mécontentement.
 „ Cet ordre même n'a pas été exécuté. L'é-
 „ vêque de Pistoie exerce encore tous les
 „ droits de sa présidence pour les réformes
 „ du clergé, & accorde les dispenses qui se
 „ demandoient ci-devant au pape; & malgré
 „ les partisans de Rome, on fait usage du
 „ bréviaire qu'il a donné dans tout son dio-
 „ cèse; & lui-même est attendu dans cette
 „ ville lors de l'arrivée de l'empereur, qu'on
 „ dit devoir visiter bientôt ce pays. „

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 28 *Février*). Le 14 de ce
 mois, M. Burke a fait dans la chambre des
 communes la motion de reprendre l'accu-
 sation contre l'ancien gouverneur Hastings ;
 cependant, sentant combien cet ennuyeux
 procès traîneroit encore en longueur, s'il fal-
 loit traiter les dix-sept chefs d'accusation,
 qui restent, comme les trois premiers, qui
 ont déjà occupé deux sessions successives de
 la haute-cour des Pairs, M. Burke a proposé
 d'abrégé la procédure en ne traitant plus,
 outre les chefs d'accusation déjà discutés, que
 celui des pensions, contrats, & autres spécu-
 lations de finance, par lesquels M. Hastings
 s'est illégalement enrichi. Sa motion portoit,
 „ qu'en considération de la longueur du tems,
 „ qui s'est écoulé dans la poursuite de l'accu-
 „ sation contre Warren Hastings, écuyer, la
 „ chambre juge convenable que, pour obté-

„ tenir justice substancielle, les membres de
„ la chambre, qui seront chargés de la pour-
„ suite, ne la portent pas au-delà des chefs,
„ sur lesquels ils ont déjà clos leurs preuves,
„ excepté seulement le chef d'accusation, qui
„ regarde les pensions, contrats &c. „. A l'ap-
pui de cette motion l'on vit une réunion sin-
guliere du premier-ministre & de M. Fox, avec
quelques-uns de leurs principaux adhérens de
part & d'autre. Cette harmonie donna lieu à
un des membres de dire, „ qu'il y avoit dans
„ la chambre une coalition condamnable pour
„ opprimer un individu, qui, au lieu d'une
„ punition, avoit mérité des récompenses „.
Ce membre fut M. Bastard, qui prit avec beau-
coup d'ardeur la défense du gouverneur ac-
cusé. M. Sumner ayant proposé l'ajournement
indéfini de la question, sa motion fut rejet-
tée par une pluralité de 231 contre 26 voix :
ensuite l'on mit aux voix celle que M. Jekyll
avoit faite, de ne point continuer la procé-
dure : elle passa à la négative de 194 contre
54 voix. L'on en vint alors à celle de M. Ry-
der, qui avoit proposé de ne pas pousser plus
loin l'accusation, mais de demander le juge-
ment des Pairs sur les chefs déjà traités. Cette
motion fut encore rejetée par une pluralité,
qui cependant diminueoit toujours; savoir de
161 contre 79 voix. Enfin la motion de M. Burke
passa sans lever les suffrages; & la chambre
s'est séparée, le 15 Février, à une heure &
demie du matin.

Une partie de la grande flotte reste toujours
armée, & notre cour a jugé nécessaire de ras-

surer l'Espagne à ce sujet. Le *Victory* de 110 canons a mis le 9 à la rade de Spithead; & l'on enrôle du monde pour le *Swiftsure*, le *Brunswick*, & les autres vaisseaux, qui formeront l'escadre aux ordres de l'amiral Hood. Après la tenue d'un conseil entre les ministres le 11 de ce mois, il fut envoyé de nouvelles instructions au capitaine Drake, chargé des affaires Britanniques à Copenhague : le lendemain, le département du commerce fut assemblé; & en vertu des résolutions, prises par le conseil-privé après une séance de six heures, il fut expédié des lettres à M. Cayley, consul-général de la Grande-Bretagne en Russie, & à plusieurs autres consuls dans l'étranger, relativement à la protection & à la sûreté du commerce & de la navigation des sujets Britanniques en cas d'événemens.

On assure que le duc de Leeds doit succéder au lord Westmoreland comme vice-roi d'Irlande, & qu'il doit être remplacé ou par M. Fox, ou par le lord Hawkesbury, ou par le lord St. Helen, ambassadeur en Espagne; les voix paroissent se réunir en faveur du dernier.

On mande de Whitehaven que le 7 de ce mois, le terrain s'est affaissé dans un des quartiers de cette ville sur une étendue d'environ 15,000 pieds carrés. A six heures du soir un craquement effroyable se fit entendre à l'extrémité d'une des rues de ce quartier, & une muraille se fendit du haut en bas. Jusqu'à dix heures, on éprouva par intervalle, de semblables commotions accompagnées d'un bruit horrible. Les habitans alarmés sortirent de leurs

maisons, & toute la nuit fut employée à transporter leurs effets dans un autre quartier. Aucune des maisons qui ont été ébranlées par cet affaissement du sol, n'est encore tombée ; mais il y en a 18 au moins que l'on ne peut plus habiter sans danger ; & on porte à près de 80 le nombre des familles qui ont abandonné ce quartier pour aller résider dans une autre partie de la ville.

Les voleurs qui avoient enlevé les diamans de Mde. du Barry, ont été arrêtés en conséquence de l'avis qui a été publié dans plusieurs feuilles Angloises. La maniere dont ils ont été découverts prouve heureusement pour Mde du Barry, quoiqu'il y en eût un parmi eux qui ait été condamné à être pendu en Angleterre, où il est probable qu'il subira sa sentence, que ce ne sont pas des voleurs expérimentés. Arrivés dans une auberge de la cité au nombre de cinq, ils ont demandé une seule chambre : ce qui a paru d'abord extraordinaire. Ils ont ensuite commandé un bon dîner, & comme ils avoient peu de bagage, ils ont dit à l'hôte, pour le tranquilliser, qu'ils n'avoient point encore d'argent d'Angleterre, mais qu'ils en auroient abondamment le lendemain. Après cette confiance, assez inutile pour commander un dîner, ils se sont rendus chez un des plus riches lapidaires de Londres, & ont offert de lui vendre plusieurs gros diamans. Le prix qu'ils ont demandé étoit à-peu-près le sixieme de la valeur de la partie qu'ils lui présentoient. Le Sr. Simon (c'est le nom de ce lapidaire) s'est d'abord assuré de cette

partie montant à environ douze mille livres sterling qu'il a eue pour quinze cens, & après leur avoir demandé s'ils n'en avoient pas davantage & s'être assuré d'une partie encore plus considérable, il s'est rendu chez le lord maire qui étoit averti par M. Forth; & un warrant du secrétaire-d'état a fait enlever toute la bande. On les a fouillés, & après leur avoir pris ce qui leur restoit de diamans dont une partie a été jettée dans le feu par eux & retrouvée, ils ont été conduits dans différentes prisons. Celui qui a été condamné à être pendu à Londres servoit d'interprete; sa peine avoit été commuée en un bannissement perpétuel; mais comme il a rompu son ban, sa sentence est en force.

A L L E M A G N E.

BERLIN (*le 2 Mars*). Afmi-Achmet-Effendi, envoyé-extraordinaire de la Porte-Ottomane près du roi, a fait le 16 du mois dernier son entrée publique en cette résidence. M. de Dietz, conseiller-privé de légation, que le roi avoit nommé pour le recevoir à Crossen, & pour faire ensuite les honneurs près de sa personne, l'ayant accompagné depuis le 8 de ce mois, l'avoit précédé ici, afin de prendre les ordres pour cette cérémonie: elle a été très-brillante tant par les détachemens militaires qui en faisoient partie, que par les équipages du roi qui avoient été prendre le ministre Ottoman à Rummelsbourg: il étoit dans un carrosse de parade à 8 chevaux, ayant vis-à-vis de lui le major de Röder qui l'avoit reçu sur

la frontiere, & M. de Dietz. Son secrétaire-d'ambassade Mustapha-Effendi occupoit un second carrosse à 8 chevaux avec les présens du grand-seigneur & portant ses lettres de créance. Le 19, Afmi-Achmet-Effendi a eu sa premiere audience chez le plus ancien ministre du cabinet, comte de Finckenstein : le 20, il dina chez le second principal ministre, M. le comte de Hertzberg. Le 21, il a été admis à l'audience publique du roi. Le discours que ce ministre adressa à cette occasion, en langue turque, à S. M., fut d'abord traduit en françois par son interprete M. Karadscha. Son excellence M. le comte de Finckenstein y fit au nom de S. M. une courte réponse que l'interprete traduisit en langue turque ; puis le secrétaire-d'ambassade présenta les lettres de créance du sultan, ainsi que les présens. Ces derniers consistent en une bague garnie d'un gros brillant de la plus grande valeur avec son écrin entouré de pierres précieuses ; & en une agraffe superbe enrichie de brillans ; le tout fut déposé sur la table qui étoit à côté de S. M. L'ambassadeur de la Porte assista le même jour à la comédie, dans une grande loge préparée pour lui & les principaux de sa suite.

Notre cabinet vient de donner ordre de préparer les chemins conduisant de la Poméranie à Königsberg, pour faciliter le transport de la grosse artillerie.

Le général de Schoenfeld, qui du service de Hesse passa à celui du congrès Belgique dont il commanda pendant quelque tems l'armée, étant arrivé ces jours-ci en dernier lieu de

Cassel, a eu la semaine passée une audience du roi : l'on dit qu'il entrera au service de Prusse comme général de cavalerie, avec 4000 thaler de pension.

VIENNE (*le 27 Février*). Sa Majesté ayant nommé le comte François Esterhazy, ministre-plénipotentiaire & ambassadeur extraordinaire du royaume de Hongrie au congrès de Szistova, ce ministre est parti le 8 de ce mois pour sa destination.

M. de Tamara, général-major au service de Russie, arriva ici le 9 venant de Jassy, chargé de commissions importantes de la part du prince Potemkin. Ce général doit continuer son voyage en Italie, où il doit réunir tous les vaisseaux qui se trouvent dans différens ports de la Méditerranée & de l'Adriatique pour en former une escadre.

La neige étant tombée ces jours-ci en assez grande abondance pour procurer au roi des Deux-Sicules le plaisir d'une grande course de traîneaux, elle a eu lieu le 9 de ce mois. Sa majesté Sicilienne a fait avec une grande partie de la noblesse, un tour au château de Schönbrunn, d'où après y avoir diné, cette brillante compagnie est revenue à la lueur des flambeaux, à 6 heures du soir.

On parle du départ du roi & de la reine de Naples comme ayant été fixé aux premiers jours du carême. Il n'est plus douteux que L. M. Siciliennes passeront par Rome, conformément au desir du St.-Pere. Cette visite amicale ne sera pas infructueuse, & l'on a lieu d'espérer que les différens qui subsistent depuis longues années

années entre le Siege apostolique & la cour de Naples, s'arrangeront à la fatisfaction des deux parties.

M. Stratton, fecrétaire-d'ambassade & chargé des affaires de S. M. Britannique pendant l'absence du chevalier Keith, actuellement ministre-plénipotentiaire de la même cour au congrès de Sziftova, reçut, le 8 de ce mois, de la part de ce dernier, un courier, qu'il lui avoit expédié le 28 Janvier. Outre les dépêches pour M. Stratton, qui les réexpédia immédiatement à Londres, ce courier en apporta d'autres à l'adresse de Mrs. le baron de Jacobi, ministre-plénipotentiaire de la cour de Berlin, & de Silliman, chargé des affaires des Provinces-Unies, qui les firent également partir auffi-tôt pour leurs cours refpectives. Quoique le contenu de ces dépêches foit encoré un fecret, le bruit général veut néanmoins, que le grand-feigneur, décidé à employer toute fon attention & fes forces contre la Ruffie, avoit envoyé par un courier de nouvelles instructions à fon plénipotentiaire à Sziftova, avec ordre de hâter, le plus qu'il lui feroit poffible, la fignature du traité de paix avec notre cour, fur le pied ftrict de la convention de Reichenbach, fans infifter fur aucune prétention ultérieure. En conféquence le ministre Ottoman avoit déclaré le 27 Janvier fon confentement à prendre pour le *status quo* l'état des poffeffions & droits refpectifs des deux puiffances, tel qu'il étoit avant le 8 Février 1788; par conféquent auffi à reconnoître la validité de tous les traités & conventions,

qui subsistoient à cette époque. D'abord après cette déclaration, les ministres médiateurs s'étoient empressés d'informer leurs cours de ce nouveau pas que les affaires avoient fait vers une pacification, & qui donnoit l'espoir que désormais le congrès pourroit continuer ses séances sans interruption.

Suivant une lettre de Jassy en date du 23 Janvier, le siege de Brahilow ne sera point entrepris pour le présent, & les troupes Russes se reposeront quelque tems. Elles sont déjà entrées toutes dans leurs quartiers de cantonnement. Le gros de leur armée aux ordres du feld-maréchal prince Potemkin cantonne depuis le 10 de ce mois dans les environs de Jassy & près de Bender. Le corps que commande le général comte de Suwarow, occupe aussi ses quartiers-d'hiver depuis le 12 Janvier : celui du comte de Suwarow lui-même est à Burlath; & le prince Potemkin a pris le sien dans la capitale de la Moldavie. Le général Westphal est à Bender avec 5 bataillons d'infanterie; le général Samoïlow à Kilia avec 6 bataillons. Ismaïl est gardé par 8 bataillons d'infanterie & 3 pulks de Cosaques aux ordres du général Kotufew. Les autres troupes Russes qui occupoient les camps de Maxineni, Serbestye & Galacz ont été réparties dans les districts de Tekuts, Koharlin, Tutawa, Wafzloi & Jalschi. Le général de Ribas a conduit sa flottille près de Galacz. L'escadre Russe de la Mer-Noire aux ordres du contre-amiral Uschakow est rentrée le 26 Décembre dans le port de Sebastopol pour y passer l'hiver.

FRANCE.

PARIS (*le 4 Mars*). Après la lecture de quelques adresses d'adhésion, M. Alquier, dans la séance du 19 du mois dernier, a monté à la tribune. Il a fait un rapport qui a duré trois heures sur les troubles & le massacre de Nîmes. Ce rapport mérite d'être mis en parallèle avec celui de M. Chabroud, sur les affreuses journées des 5 & 6 Octobre. On y a remarqué le même esprit de prévention & de partialité. M. Chabroud a mis tout en usage pour trouver des innocens; M. Alquier n'a rien négligé pour trouver des coupables. Le premier, pour disculper certaines personnes, prétendit que les témoins n'avoient *pas bien vu* ce qu'ils avoient vu, n'avoient *pas bien entendu* ce qu'ils avoient entendu. Le second a fait valoir, pour prouver certains faits, une information absolument semblable à celle de Montauban, dont l'assemblée ne voulut pas même entendre la lecture. A la vérité, dans celle-ci, c'étoit des catholiques qui déposoient contre des protestans; & dans celle de Nîmes, ce sont des protestans accusés eux-mêmes du massacre, qui déposent contre les catholiques. Ces considérations n'ont pas empêché M. Alquier de fonder tout son rapport sur cette information incomplète & insignifiante. Il est remonté à l'origine des troubles de Nîmes; il n'a pas manqué, ainsi qu'on le pratique depuis long-tems à l'assemblée-nationale, de l'attribuer aux prêtres. La municipalité n'a pas aussi été épargnée. Le côté gauche a poussé des cris d'indignation & de fureur, lorsqu'il a

entendu M. Alquier faire douloureusement le récit du meurtre de six protestans ; mais lorsqu'il a parlé ensuite du massacre des catholiques , ce même côté a été philosophiquement impassible. Une chose digne de remarque , est que ce rapport étoit combiné de maniere qu'il paroissoit que toutes les victimes avoient été choisies parmi les protestans. L'on y évitoit , avec le plus grand soin , de désigner les morts catholiques. Mais puisque l'on peignoit d'une teinte si noire le tableau de six protestans massacrés , pourquoi taire que 400 catholiques égorgés ont été déchirés , mutilés ; qu'aux uns on coupoit les poignets , aux autres les oreilles & le nez ; que l'on avoit creusé une fosse immense , où l'on précipitoit les cadavres ; que l'on y faisoit un lit de chaux-vive par-dessus un lit de corps sanglans , souvent palpitans encore ; & toujours ainsi des cadavres & de la chaux-vive , jusqu'à ce qu'enfin on eût achevé de combler ce vaste cercueil , où même après la mort on dévoroit encore ses victimes ? Faut-il s'étonner après cela , que l'on cherche en vain dans la ville de Nismes plus de mille citoyens , dont on ne peut trouver aucun vestige ? Les veuves n'y peuvent même pleurer sur la tombe de leurs époux , & les enfans sur celle de leurs peres. L'assemblée a ordonné l'impression du rapport , & l'affaire a été ajournée.

Le départ de Mesdames , tantés du roi , a donné lieu le 21 , à M. Barnave de faire la motion qu'il fût fait un projet de décret sur les émigrations. Cette motion a été appuyée par M. Freteau ; l'opinion de M. Martineau a été que

dans l'état de crise où le royaume se trouve , le devoir de la résidence étoit indispensable , & que même les droits de l'homme ne laissoient pas la liberté aux riches propriétaires d'aller manger leur revenu hors du royaume. L'opinant n'a pas été plus loin : mais il eût été infiniment curieux de voir comment il démontreroit cette proposition. Eh quoi ! un citoyen fera mille fois sur le point d'être assassiné, sa maison risquera à chaque instant d'être pillée, ses moissons, ses possessions d'être incendiées, & il ne sera pas libre de fuir les dangers imminens qui le menacent, quand on aura sur-tout établi cette liberté sur un des décrets fondamentaux de la constitution ! En vérité, c'est abuser étrangement du droit de raisonner !

M. de Foucault s'est élevé contre cette motion tyrannique, & a demandé que le comité de constitution fût tenu de présenter une loi, pour assurer seulement l'exécution des décrets relatifs à la tranquillité publique,

„ Je conviens qu'il y a des troubles, s'est
 „ écrié M. Péthion ; mais s'il en existe, à qui
 „ faut-il les attribuer, si ce n'est à cette révolte
 „ perpétuelle de la minorité contre la majorité
 „ de l'assemblée, si ce n'est aux protestations
 „ funestes de cette minorité ; si ce n'est enfin
 „ aux mandemens *incendiaires* des prêtres „ ?
 C'est le refrain ordinaire de ces messieurs. Mais ces grands mots n'en ont point imposé à M. Malouet, qui s'est plaint fortement de ce qu'on se faisoit un jeu d'outrager les membres de la minorité, qui, n'écoutant que le courage de leur conscience, n'avoient jamais

combattu que des idées funestes. Il a conféquemment pensé que le préopinant n'étoit pas fondé à taxer la minorité de révolte ; & il a représenté qu'on ne devoit pas calomnier ainsi les intentions de représentans de la nation. Le comité de constitution a été chargé du décret sur les émigrations.

La commune de Carpentras a demandé dans la séance du 22 , à être réunie à l'empire François , & désiré qu'on permit à ses députés de prêter leur serment de fidélité ; elle a fini par prier l'assemblée de lui indiquer celui d'entre ses comités auquel elle peut s'adresser. Quel changement subit dans cette ville , s'il est vrai que ce soient véritablement les représentans de sa commune qui aient fait cette demande ! Comme son ton & ses principes auroient varié en peu de temps ! Quoi qu'il en soit , cette Pétition ne doit pas moins embarrasser le corps législatif que celle d'Avignon ; car si l'assemblée admettoit le principe qu'il suffit de la demande d'une ville pour la réunir à un autre empire que celui de son légitime souverain , qu'opposeroit-elle à Perpignan , à Strasbourg , si ces deux villes demandoient d'être réunies , l'une au royaume d'Espagne , & l'autre à l'Empire ? Cependant l'assemblée a renvoyé cette adresse aux comités diplomatique & d'Avignon.

Dans la séance du 23 , un procès-verbal de la municipalité de Moret , donne des détails sur le passage de Mesdames dans cette ville. Cette municipalité représente que le passage des tantes du roi ayant eu lieu vers le milieu de la nuit , & ayant en conséquence plutôt l'air

d'une fuite (a) que d'un voyage, elle avoit jugé à propos de se faire représenter leurs passe-ports. Une municipalité d'un village se faire représenter le passe-port des tantes de son roi ! Mesdames lui ont exhibé, non-seulement celui du roi, signé par le ministre des affaires étrangères, mais encore celui de la municipalité de Paris. Malgré ces passe-ports, les municipaux de Moret, assemblés au milieu de la nuit, comme s'ils avoient prévu le passage de Mesdames, voulurent, dans un élan patriotique, s'opposer à leur départ. Mais cent dragons de Lorraine, entrés le sabre au poing dans la ville, mirent fin à cette opposition, favorisèrent le départ de Mesdames, & la garde nationale & le corps municipal de Moret cessèrent de s'y opposer.

(a) Un journaliste François annonçoit, il y a quelque tems, leur départ de la manière suivante : „ Tout ce qu'il y a d'honnêtes gens fuit un „ pays où le crime est assuré de trouver des défenseurs & même l'impunité. Mesdames, tantes du „ roi, sont déterminées à s'expatrier. Comment „ pourroient-elles plus long-tems soutenir le spectacle des horreurs qui se commettent journellement, de la Religion de leurs ancêtres persécutée, „ de ses ministres traduits devant les tribunaux, „ & des propriétés des plus illustres rejettons des „ Bourbons violées & anéanties. Une horde de brigands s'est introduite dans le parc de Chantilly, „ & y a fait des dégats estimés plus de 400 mille „ livres. Ils ont brisé les arbres étrangers, mutilé „ les statues, abattu des portions de mur, & n'ont „ rien épargné de ce qui s'est présenté à leur rage „ destructive. „

Dans la même séance, l'ordre du jour appelloit l'affaire de Nîmes. M. de Marguerites, maire de cette ville, s'est rendu à la barre, & est entré d'abord en matière. Il a prouvé que l'émeute du mois de Mai avoit été suscitée par les ennemis de la municipalité, qu'un membre du club jacobinite de Nîmes excitoit les soldats à frapper les citoyens à coups de sabre; & a lu trois déclarations que le rapporteur avoit trouvé bon de passer sous silence. Il a rendu compte ensuite de la fabrication des cartouches de fer-blanc, ayant une balle soudée à un de leurs bouts, & commandées par un protestant qui annonçoit hautement qu'elles perçeroient plus d'un ventre. Il a exposé encore qu'un autre particulier protestant avoit tiré deux coups de pistolet sur un groupe. Il a prouvé qu'à la même époque, il avoit été envoyé des couriers pour faire descendre les habitans de la Vaunage & de la Gardemengre, pays protestans. Passant ensuite à la terrible catastrophe du mois de Juin, il a prouvé que la compagnie de garde protestante avoit été triplée, & avoit chargé ses armes deux heures avant l'émeute, & que des dépositions établissent que les légionnaires à pouf rouge n'avoient point de fusil, quand on en tua ou blessa sept. Il a rendu compte des excès commis pendant plusieurs jours contre les officiers municipaux, dont huit ont été blessés ou excédés de coups. Il a reproché à M. le rapporteur d'avoir fait mention de dépositions fondées sur des ouï-dire. Enfin il a détaillé les horribles assassinats commis sur plus de 400 catholiques, tandis que quelques pro-

testans seulement perdirent la vie. Il a énuméré les dévastations des Capucins, dont cinq furent massacrés, du college des Dominicains, des maisons des abbés Bragoux & Cabarel, & de plus de cent autres, ainsi que de quatre maisons de campagne appartenant toutes à des catholiques. En un mot, il a annoncé que les pillages & dévastations se portoient à plus de 760,000 liv. Il a fini par cette réflexion décisive. „ La population de Nismes est de „ 54,000 ames, 40,000 catholiques & 14,000 „ protestans. Peut-on rejeter le projet d'un „ complot sur ceux qui dominant naturelle- „ ment dans Nismes par leur nombre, n'a- „ voient pas besoin de crimes pour y être les „ plus forts, tandis que le parti opposé ne „ pouvoit parvenir à son but de dominer, qu'en „ invoquant des secours étrangers qui fonda- „ rent à Nismes, avec l'impétuosité du tigre „ & la férocité du lion? „

M. Rabaud de Saint-Etienne a pris la parole dans la séance suivante : mais dans son discours qui a duré deux heures, il n'a répondu à aucun des argumens pressans que lui avoit faits le maire de Nismes. Il a fait un tableau hypocrite de l'habitude qu'avoient les protestans de vivre dans l'obscurité, de ne prétendre à aucune charge & de rester isolés. Il a dit que la nouvelle constitution avoit tout fait pour eux. On s'étoit fort bien aperçu, avant que M. Rabaud ne le dit, qu'elle n'avoit été faite que pour eux, & peut-être par eux (a). Enfin, il

(a) Dès l'an 1563, les protestans avoient rédigé, signé, publié une *Déclaration*, d'après la-

a ajouté : *Que demandent-ils ? Rien. Que veulent-ils ? Rien. Que leur manque-t-il ? Rien.* Ce qu'ils demandoient ? De maîtriser dans le département : sur neuf membres, six sont protestans, & les autres membres du club. Ce qu'ils vouloient ? Dominer dans la milice nationale, & la faire mouvoir à volonté : aussi sur vingt-quatre capitaines, y en a-t-il vingt-deux protestans, & les deux autres sont-ils clubistes : aussi après avoir défarmé les catholiques, même les 15 compagnies qui ne prirent aucune part à l'action, ils sont parvenus à éliminer de la garde nationale tous les catholiques, au point qu'il n'y en reste pas cinquante. Ce qui leur manque ? Un décret qui mette à couvert de toute poursuite les pillards & les assassins, & les laisse vivre en paix dans l'impunité. On peut conclure d'après cela, que M. Rabaud a affecté un air d'humilité qui ne convient pas aux protestans dont il est ministre. (a)

quelle ils avoient annoncé vouloir que la France fût divisée en *république fédérative* : ils la divisoient en *neuf cercles*, divisés en *neuf sections*, formant 81 *départemens*. Chacun de ces cercles devoient reconnoître un *commandant en chef*, & tous ces commandans obéir à un *commandant général*. En voyant ce tableau, & plaçant à côté de lui son pendant, le moyen de ne pas en saisir toutes les ressemblances !

(a) Henri IV qui devoit fort bien les connoître, disoit énergiquement, en parlant de leur turbulence : *Ces diables de gens ne sont jamais ni con-*

On s'attendoit bien que dans une assemblée où ils ont tant d'influence, les preuves les plus évidentes en faveur des catholiques seroient méprisées. En effet, dans la séance du 28, malgré les protestations du côté droit dont tous les membres font fortis, le côté gauche décréta seul que la municipalité de Nîmes étoit destituée, & qu'il seroit procédé à l'élection d'une nouvelle municipalité, sans que les anciens officiers municipaux pussent être réélus. Ainsi, les innocens continueront d'être opprimés, & les coupables recueilleront le fruit de leurs crimes !

Dans une des séances suivantes, plusieurs articles additionnels au code féodal, ont été décrétés sur la proposition de MM. Merlin & Tronchet. Un de ces articles porte que le droit seigneurial & exclusif d'avoir des girouettes sur les maisons, est aboli, & qu'il est libre à chacun d'en placer à son gré, & de telle forme qu'il jugera à propos.

Ainsi donc le vent pourra désormais faire tourner toutes sortes de girouettes ! Il n'auroit pas été plus ridicule sans doute de demander cette permission pour le vent lui-même, que de trouver un droit honorifique dans les girouettes, que de dire, comme le fit un membre de l'assemblée, lorsqu'on représentoit, à propos du canal de M. Brullée, que les sécheresses, les gelées le rendroient souvent impra-

gens, ni tranquilles. — Autres réflexions, 1 Sept. 1776, p. 12. — 15 Juill. 1784, p. 404, & 1 Sept. p. 16 & autres *ibid.*

ticables, qu'il suffiroit d'un décret pour parer à ces inconvéniens.

On a aliéné tous les biens du clergé ; mais il reste encore à déclarer aliénable tout le bien des fabriques ; c'est ce qu'a proposé M. Languinois au nom du comité ecclésiastique. Ce décret a été renvoyé à une nouvelle législature.

A compter du premier Avril, il sera libre à tout citoyen de faire tel commerce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'il trouvera bon, après cependant s'être pourvu d'une patente & en avoir acquitté le prix. Cette patente se renouvellera tous les ans, & le prix en est fixé à 2 sols pour livre de loyer d'habitation, jusqu'à 400 livres, & 2 sols & demi, depuis 400 liv. jusqu'à 800 liv., & 3 sols au-dessus de 800 liv. Il est certain que cette taxe annuelle est plus forte & plus onéreuse, que la somme une fois payée que l'on exigeoit des marchands & des artisans pour leur réception. Un marchand qui aura pour mille francs de loyer (ce qui est très-ordinaire à Paris), payera tous les ans 130 livres. Voilà un impôt bien considérable qui ne le dispense cependant pas des autres. — On promet des indemnités ou un remboursement à ceux qui ont acheté des privilèges, payé des droits de réception ; mais quand les recevront-ils ? Il faudra au moins effuyer les longueurs & les formalités de la liquidation. Un autre article a paru étonnant à bien des personnes. Le voici : „ Les fonds existans dans les diffé-
„ rentes corporations, seront versés dans la
„ caisse du district qui en tiendra compte à

„ celle de l'extraordinaire. Les propriétés ,
 „ soit mobilières, soit immobilières desdites
 „ communautés, seront vendues, & le pro-
 „ duit desdites ventes sera pareillement versé
 „ dans la caisse de l'extraordinaire „ Il faut
 convenir que nos législateurs sont doués d'un
 talent merveilleux, pour découvrir & ensuite
 s'approprier toutes les caisses. Tout leur con-
 vient, tout leur est bon; ils n'auront point
 de relâche, qu'ils n'aient englouti les biens
 des monastères, du haut & bas clergé, des hô-
 pitaux, des universités, des séminaires, des
 collèges, des académies. Ils vendent tout, ils
 mangent tout pour vivre, en attendant qu'ils
 puissent établir & faire payer les impôts. L'é-
 tat succombera sous le poids des charges dont
 on l'aura grevé; & tous les établissemens uti-
 les, tous les monumens de la munificence de
 nos rois périront.

M. de Bonald, président du département de
 Rouergue, vient d'écrire à M. l'évêque de
 Rodez, la lettre suivante.

„ Monseigneur, je viens d'envoyer à MM. du
 directoire ma démission des places d'administrateur &
 de président du département; il ne vous sera pas dif-
 ficile d'approuver les motifs de ma démarche. „

„ Quelle que soit ma manière d'être dans l'ordre po-
 litique; je suis dans l'ordre de la Religion chrétienne
 & catholique; & à ces titres, pénétré pour vous,
 Monseigneur, & pour le caractère auguste dont vous
 êtes revêtu, des sentimens les plus vrais de déférence
 & de respect, je me suis pressé de vous en renou-
 veller l'hommage, au moment où des circonstances
 affligeantes menacent de frapper le pasteur & de dis-
 perser le troupeau. „

„ Votre résolution connue dans votre diocèse , malgré les efforts qu'on a faits pour en empêcher la publicité , annonce que vous serez bientôt arraché de votre Eglise ; mais vos principes vous répondent que vous ne l'abandonnerez jamais , & qu'aucune force ne pourra rompre les liens qui vous unissent à cette portion nombreuse de vos ouailles , qui demeurera invariablement fidelle à la succession légitime de ses premiers pasteurs. „

„ Vous reviendrez , Monseigneur , au milieu de votre peuple , & il vous recevra avec ce tendre & touchant intérêt que le malheur ajoute à la vertu , avec ces sentimens que la foi retrouve dans les contradictions ; heureux de vous rendre les consolations qu'il recevra de vous , & (si vous étiez réduit à cette dernière épreuve) de vous offrir avec joie des secours que vous accepteriez sans rougir , aussi respectable & plus cher dans cette honorable pauvreté , qu'au milieu des richesses dont votre bienfaisance faisoit un si noble usage. „

„ Recevez , Monseigneur , en témoignage de l'unité que je conserverai toujours avec mon évêque , l'assurance du respect & de l'attachement avec lesquels je suis &c. Bonald , président du département. „

La maniere dont on reçoit dans la plus grande partie des départemens du Gard , de la Lozere , de l'Ardeche , la prétendue constitution civile du clergé , prouve combien cette loi est peu acceptée & du peuple & de l'Eglise. En plusieurs paroisses , les curés & autres fonctionnaires publics qui ont osé prêter le serment , ont été assaillis à coups de pierres , entre autres à Aigues-Mortes. En certains endroits on a planté des potences pour ceux qui prêteroient le serment tel qu'on l'exige. Dans les montagnes du Gévaudan , du Velay & des Cévennes , on ne veut pas en entendre parler , même avec des restrictions. Les mai-

tes, les officiers municipaux, témoins de cette effervescence, offrent de donner la démission de leurs charges, & tremblent pour le moment où ils feroient dans la nécessité d'exécuter les décrets à cet égard. Presque tous les fonctionnaires ecclésiastiques du département du Gard ont prêté un serment conforme à celui de M. l'évêque de Clermont. On dit qu'un grand nombre d'officiers municipaux, pour faire leur cour aux départemens & à l'assemblée-nationale, n'ont fait mention, dans leurs procès-verbaux, que du serment pur & simple, ce qui excite en ce moment beaucoup de réclamations de la part des fonctionnaires, qui se regardent comme déshonorés par cette infidélité. En général, jamais loi n'a trouvé les esprits moins disposés à la recevoir, que celle de la constitution civile du clergé. On remarque que les plus fermes opposans à son exécution, sont des curés & vicaires à portion congrue, qui gagneroient beaucoup par conséquent au nouvel ordre de choses; ce qui persuade bien le peuple qu'elle est destructive de la Religion catholique.

Le résultat de la délibération * que les pay- * Dern.
sans des environs de Vannes en Bretagne ont Journ.
faite le 7 Février, & qu'ils ont portée au dé- P. 377.
partement, est de la teneur suivante.

„ Nous souffignés, habitans des paroisses de
Saint-Avé, Mencon, Plairin, Arradon, Séné, Ba-
den, Plumergat, Pluneret, Plougournelen, Saint-
Goustan, Saint-Gildas d'Auray, Locmariaguer,
Crach, Plemet, Pluvigné, l'île d'Ars, l'île aux
Moines, Saint-Salomon, Saint-Paterne, Saint-
Pierre, le college & le séminaire de Vannes, Gar-
diens-nés de la Religion catholique, apostolique &

Romaine, que nous jurons de maintenir & d'observer jusqu'au dernier soupir; considérant que le serment exigé de notre vénérable prélat & de son clergé, est une atteinte évidemment portée contre les principes incontestables de la foi & de la discipline ecclésiastique, qui ne sauroit être légalement réformée par la puissance temporelle; sans considérer si cette dernière est bien ou mal constituée; instruits par la lecture des décrets, que le refus de prestation de serment de la part de notre évêque & de son clergé, les prive d'un traitement sur lequel les peuples n'ont pas prononcé; en ordonnant leur remplacement par des sujets qui ne peuvent plus avoir la confiance publique, qu'en se rétractant; que les mêmes décrets détournent les dîmes & autres biens ecclésiastiques donnés par les peuples, & ravis sans leur consentement de leur première destination, d'après une vente décrétée & revêtue d'une sanction attachée au monarque qui n'est pas libre; considérant enfin que l'expulsion des chanoines, la vente des biens ecclésiastiques, la suppression de certains évêchés, l'établissement de nouveaux, la refonte générale des paroisses, ne furent jamais exprimés dans les cahiers de la nation: nous soussignés, déclarons qu'indépendamment des décrets de l'assemblée-nationale, nous reconnoissons & reconnoîtrons toute notre vie, nous & nos enfans, l'autorité du pape sur tous les chrétiens; que nous resterons constamment attachés à la chaire de Saint-Pierre; que nos vœux ne seront remplis qu'autant que l'assemblée-nationale se rétractera, ou regardera comme non-avenus tous les décrets émanés de son sein, contre les principes établis par la présente Déclaration, en rendant au clergé ses biens, la tranquillité aux prélats & aux ecclésiastiques, la foi aux chrétiens, qui sont sur le point de la perdre en insinuant le venin contenu dans les écrits qui se répandent dans le peuple, qui tendent à nous enlever ce que nous avons de
plus

plus cher, la Religion de nos peres. En conséquence nous exigeons formellement qu'on ne demande point à notre évêque, à nos recteurs, à nos curés, ni à nos prêtres aucun ferment. „

„ Nous ne voulons pas que pour le refus de prestation, ils soient remplacés par d'autres, ni inquiétés d'aucune manière. Nous aimons notre évêque, nos recteurs & nos prêtres; nous n'avons qu'à nous louer de leur zèle, de leur doctrine & de leurs exemples. Nous voulons qu'ils soient payés & entretenus selon la décence qui convient à leur état, & accordons à cet effet à nos recteurs, la trente-troisième gerbe de froment & de seigle. Nous déclarons que tous ceux qu'on voudroit mettre à la place de notre évêque & de nos recteurs, ne seront pas reconnus par nous, pas même comme des prêtres légitimes, mais comme des intrus. Nous ne reconnoissons d'autre puissance spirituelle que celle de notre Saint-Pere le pape, & de l'Eglise catholique dont il est le chef. „

„ Nous demandons en outre qu'on ne diminue en rien l'étendue des paroisses auxquelles nous sommes très-attachés, & qu'elles restent dans leur entier, telles qu'elles ont toujours été. Nous demandons que notre bon prélat demeure libre dans son palais épiscopal, que le chapitre soit rétabli dans tous ses droits. „

„ Nous ne voyons qu'avec la plus grande douleur la suppression des vœux monastiques, & nous ne voyons qu'avec indignation & horreur la vente & les acquéreurs des biens ecclésiastiques... Nous voulons aussi que les professeurs, tant de séminaires que de collèges, soient conservés comme ci-devant; sans être inquiétés en aucune manière. „

„ Nous ne voulons que la paix, & ce ne seroit qu'avec peine que nous nous trouverions forcés de la rompre. „

Parmi les nombreux fonctionnaires publics de Châlons-sur-Marne, il n'y en a qu'un seul

qui ait apostasié ; c'est un curé , homme bifarre , qui n'a jamais servi de modele à personne , & dont la moralité est très-suspecte , pour ne rien dire de plus. Le club Jacobinite de la ville l'a appellé dans son sein par une députation , lui a offert une couronne civique , donné des sérénades & l'a comblé d'honneurs , qui , par leur motif , feroient rougir tous les honnêtes gens. La couronne civique ! Pour qui sera-t-elle honorable après de telles prostitutions ? En général on est très-attaché dans cette ville à la Religion catholique , apostolique & Romaine. Les francs Champenois ont au fond du cœur l'amour de leur roi & de leur patrie ; & la honte & le mépris feront à jamais le partage de ceux qui ont osé s'élever contre l'autorité légitime , pour y substituer leur tyrannie dévastatrice. Quant aux prêtres des campagnes , il en est peu qui soient dupes des sublimes *Mandemens* de leurs députés du côté qu'on appelle *gauche*.

Extrait d'une Lettre d'un ecclésiastique , à un curé qui le consultoit sur le serment. „ Nous sommes ici , monsieur , dans la même position que vous : on doit sous peu nous demander de jurer ; mais , puisqu'on ne veut point de restriction , tous les ecclésiastiques sont résolus à refuser le serment , qui devient un opprobre pour ceux qui le prêtent , & une vraie apostasie. Pour vous exposer ma pensée sur ce serment , je vais entrer dans quelques détails. Vous savez que l'assemblée avoit outre-passés ses mandats , & que ses loix pourroient être rejetées , comme étant faites par des gens qui manquoient de pouvoirs : qu'a-t-elle fait ? Elle a imaginé un serment fédératif qu'elle a exigé de toute

la nation, pour, par ce moyen, couvrir les défauts qu'on pouvoit lui reprocher, parce que le serment fédératif renferme un consentement & une approbation générale : elle a donc voulu fixer dans son sein la souveraineté du pouvoir qu'on auroit pu lui contester. Ce qu'elle a essayé pour le civil & le temporel, elle le tente pour le spirituel.

— Elle a passé ses pouvoirs dans l'organisation civile du clergé, puisqu'elle s'attribue une puissance de mutation, que Jesus-Christ n'a donnée qu'à son Eglise & aux pasteurs légitimes. Elle a senti qu'il falloit faire réaliser & ratifier par l'Eglise même cette attribution extraordinaire qui donneroit pour toujours à un corps séculier la primatie canonique, & la plénitude de juridiction sur le culte public. Eh bien ! pour en venir à bout elle exige le serment du clergé, qui ratifiera ce qu'elle a fait, & l'autorifera à entreprendre tout ce qu'il lui plaira, ainsi qu'elle l'a fait depuis la fédération. Il n'y a pas un seul corps ancien qui existe; tout est changé, tout est culbuté : il peut en être de même pour le spirituel quand le serment sera fait. Voilà pourquoi l'Eglise Gallicane oppose une si forte résistance aux efforts de l'assemblée, & ne se lassera point, pour soutenir ses principes, de courir les risques & les hasards, comme les braves d'Israël. Je me persuade bien votre embarras en résistant; mais les honnêtes gens vous accueilleront, & vous serez remis à votre place sans vous être couvert de honte. Jugez, s'il est beau de mourir pour la patrie, combien il est plus beau encore de se sacrifier pour le salut des ames & la gloire de Dieu ! Il ne s'agit pas de jansénistes dans ce moment, mais bien des gens qui se servent des jansénistes, des impies, des prêtres & des évêques eux-mêmes, pour bouleverser l'Eglise & détruire la Religion, s'ils en peuvent venir à bout : mais non, grâces à Dieu; l'union des évêques & leur courage intrépide fera le salut de tous. De tous cô-

tés il se fait de fortes & nombreuses réclamations, qui, sans doute, feront enfin leur effet auprès de l'Assemblée-nationale. „

On fait que le club des Jacobins a envoyé depuis long-tems des émissaires dans les provinces pour corrompre les troupes, & pour perpétuer l'anarchie & faire commettre tous les crimes. Le hasard ayant fait tomber dans nos mains la lettre d'un émissaire que le remords a arrêté, nous croyons servir l'humanité en la rendant publique, & nous la donnons littéralement.

A... G.... ce 2 Janvier 1791.

„ Vous attendez avec impatience, mon cher ami, des nouvelles de la mission, dont vous m'avez chargé, & vous serez étonné d'apprendre que je ne suis pas arrivé à la moitié de ma course, — les retards que m'a causé l'échange des assignats dans les différens endroits où j'ai passé, pour ne pas donner des soupçons, en sont cause; & en arrivant ici, je suis tombé malade d'une fièvre assez violente. Il m'en est resté une foiblesse extrême, & je ne me sens pas le courage de remplir la mission dont je me suis chargé. — Que vous dirai-je enfin, le remords m'arrête... oui le remords, & j'ai besoin de vous faire passer toutes mes réflexions..... Tous nos efforts sont vains;..... vous êtes sur le bord de l'abîme, & Dieu semble avoir arrêté que le moment qui va suivre, sera le terme de nos crimes, & le jour de sa vengeance..... Tous les moyens qu'on a employés & avec tant de succès, deviennent sans effet; la corruption a un terme, & le corrupteur reçoit souvent la peine de son crime de la main de celui qu'il a corrompu;... cette idée m'atterre; je ne suis plus cet homme, que vous avez connu, je frémis en pensant à ce que j'ai été... Est-ce le flambeau de la vérité qui m'éclaire? Est-ce un retour inattendu à la vertu? Je l'ignore; mais

je vous peins ce que j'éprouve. . . Ne comptez plus sur moi ; cette lettre sera la dernière preuve de mon attachement , ce sera la seule dont je n'aie pas à rougir. Ah ! si vous aviez parcouru les provinces , vous verriez de même que moi , l'assemblée-nationale ci-devant l'objet de l'amour & de la vénération de presque tous les François , être devenue un objet d'horreur & de mépris. On n'en parle , que pour maudire ses opérations & leurs auteurs ; & les clubs , que nous avons établis dans toutes les villes , sont le seul épouvantail , qui a empêché jusqu'à présent une révolte presque générale ; l'idée de l'espionnage , l'inquisition du comité des recherches , la fureur de la multitude dont on parle sans cesse pour épouvanter , empêchent la réunion de tous les bons citoyens ; mais la chose ne tient qu'à un fil. La division qu'on avoit si adroitement semée , la méfiance , ont empêché jusqu'à présent de se communiquer ; mais elle diminue chaque jour , parce que tous les états sont mécontents ; la misère est extrême , & je regarde le moment du rapprochement comme très-prochain ; la contre-révolution sera rapide & la crise ne durera qu'un instant. . . Les principes absurdes & extravagans de l'égalité , qui nous ont été d'une grande ressource pour monter les têtes , dont nous n'avions pas même attendu un effet aussi prolongé , en produisent à présent un tout-à-fait opposé. — Le peuple aime mieux de dépendre de ceux qu'il a toujours regardé comme ses supérieurs par leur naissance & leurs richesses , que de ses égaux , dont il méprise une grande partie , & dont le joug est bien plus dur , sans que cela soit compensé par aucun avantage. L'honnête bourgeois est irrité & révolté au-delà de toute expression ; & lui seul , sans aucun secours , détruira avant trois mois le despotisme de ceux qu'on lui a donnés pour maîtres. „

„ La composition réellement méprisante d'une grande partie des départemens , des districts & des municipalités , a éclairé tous les honnêtes gens ; le mépris

général mine leur existence ; le pouvoir leur échappe , & leur chute sera aussi rapide que leur élévation a été surprenante ; une preuve bien forte de l'existence de l'opinion publique , est la manière dont se sont faites les élections des municipalités. „

„ J'ai vu dans plusieurs villes , où la population étoit de 20 à 25 mille ames , 300 votans seulement pour réélire les nouveaux membres ; & j'ai entendu des ouvriers prononcer , qu'ils se regarderoient comme déshonorés d'aller donner leur voix dans une semblable assemblée. Les efforts actuels sont impuissans , la voix publique sera bientôt universelle , & l'argent n'opere plus que sur un petit nombre de malheureux , qui n'ont rien à perdre , & dont la plupart avoient été précédemment flétris par la justice La quantité de pouvoirs qu'on a établis , fatiguent le peuple à l'excès ; rien ne va ; ils commencent à dire que ce sont autant de sang-sues qui les dévoreront bien plus encore , que ceux de l'ancien régime. Le bon sens & la pénétration des gens de la dernière classe n'effraie , & n'a pas peu aidé à m'éclairer ; il n'est pas un d'eux qui ne calcule les frais immenses de la nouvelle administration , & qui ne les compare avec ce que coûtoit l'ancienne ; d'ailleurs il n'y a pas un sol dans les caisses de districts , & la misère est extrême. „

„ La persécution ouverte & scandaleuse qu'on avoit si bien fomentée contre le clergé & la noblesse , ayant été trop marquée , sans pouvoir en justifier la cause , produit l'effet contraire à tout ce que l'on en espéroit ; l'injustice du traitement qu'on leur a fait éprouver , a révolté , & a même ramené les esprits les plus ardens ; d'autant plus que dans les provinces , la plus grande partie sont estimables , & que presque tous font du bien ; en leur en ôtant les moyens , on ne les a pas remplacés ; & tous ceux que la persécution a obligés de s'expatrier , sont redemandés à grands cris par toutes les campagnes & par les marchands & les fournisseurs des villes qui meurent de faim. „

„ La conduite du clergé lui a concilié tous les esprits , & a même ramené une partie de ses ennemis. A la persécution ils n'ont opposé que la résignation , à la fureur la modération ; chassés de leurs Eglises , dépouillés de leurs biens , ils ont demandé comme une grâce de remplir les devoirs de leur état , & on a eu la barbarie de le leur refuser ; ce contraste a frappé le peuple & l'a intéressé. „

„ Vous espérez peut-être encore conserver quelque empire par l'abandon auquel vous avez livré le soldat & par l'argent qu'on lui fournit. Hé bien ! apprenez que ces malheureux , que l'amour de la licence & l'argent avoient égarés , commencent à être fatigués d'une liberté qui leur pèse ; apprenez qu'ils commencent à être inquiets sur leur sort qui étoit fixé dans l'ancien ordre de choses , & qui leur assuroit une considération à laquelle ils étoient attachés. Accoutumés à être respectés , quand ils étoient les défenseurs de la patrie , & les instrumens de l'ordre public , ils sont humiliés de voir qu'ils en sont la terreur ; ils sont humiliés de se voir obligés de céder le pas à un corps * qui vient de naître , & qui n'avoit pas acquis comme eux au prix de leur sang le droit d'avoir le poste d'honneur ; apprenez qu'ils commencent à sentir réveiller dans leur ame le souvenir de l'honneur & l'amour pour leur roi qui ne mourra jamais dans le cœur d'un François ; ce sentiment commence à agir de manière à me faire croire qu'il ne faudra qu'un instant pour les déterminer à tourner leurs armes contre nous. „

* La garde nationale.

„ Le peuple trompé par l'espoir d'un soulagement impossible , deviendra furieux quand il verra augmenter le poids de ses impositions ; je sais bien qu'on en reculera autant que possible le moment ; mais ce retard ne fait qu'accroître le déficit ; les charges en deviendront encore plus pesantes ; en attendant , le dénuement de ressources , l'anarchie , la misère & le crime impuni auront éclairé les yeux du peuple , & je crois le bandeau presque tombé & les yeux ouverts. „

„ Le 6 dito. La fièvre m'a repris si violemment, que je n'ai pas pu achever ma lettre. Quoique je sois horriblement accablé, je vais tâcher de la finir. Je persiste plus que jamais dans tout ce que je vous ai mandé; ah! mon ami, les remords me déchirent. . . . Toi, mon ami! . . . Malheureux! c'est toi qui m'as rendu traître à ma patrie, infidèle à mon roi, & tout à la fois l'ennemi & le bourreau de mes concitoyens. C'est à un noble que mon pere doit la petite fortune qu'il m'a laissée; & j'ai servi à poignarder mon bienfaiteur. . . Ces ministres des Autels, que tu m'as engagé à rendre odieux; hé bien, c'est à un d'eux que je dois dans ce moment-ci le seul soulagement qu'on puisse apporter aux maux que j'endure; il sait tous mes crimes; il me pardonne, il me console, il m'appelle son frere. . . Ah! oui, il l'est véritablement; & la Religion seule peut lui donner le courage de supporter & d'aimer un misérable comme moi; & c'est cette sainte Religion que vous & les scélérats auxquels vous êtes affilié, ont tenté de détruire! Et ces monstres se disent les amis de l'humanité! Il me reste peut-être peu de tems à vivre. Puis-je en avoir assez pour expier mes crimes? „

„ Si je recouvre un peu de force, je m'éloignerai; j'irai ensevelir ma honte & pleurer l'horrible aveuglement qui m'a rendu si coupable. . . . J'ai déposé chez le notaire**** l'argent que vous m'aviez donné; faites-le reprendre, puisse-t-il n'être plus employé à augmenter la somme des crimes & à armer les malheureux François pour égorger leurs freres! „
 Signé ; Lambert ****

VALENCIENNES (le 24 Février). Cette ville toujours attachée aux vrais principes de la foi, vient de reconnoître dans ses partisans, les plus zélés défenseurs de cette foi sainte. Sur 30 fonctionnaires publics qu'elle renferme, elle n'en a vu aucun qui ait même douté qu'il dût prêter le serment, malgré les insinuations

& les libelles qu'on avoit répandus pour les séduire. Tous fermement établis dans leurs principes, ils ont préféré plutôt obéir à Dieu & à leur conscience, que de se condamner à l'infamie & à l'opprobre par une apostasie marquée en prêtant le serment.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 4 Mars*). Ce que les Etats de Brabant avoient prévu dans une de leurs représentations adressées à M. de Merci*, s'est * Dern. Journal ,
 vérifié le 24 Février; la même bande qui s'é- Journal ,
 toit déjà distinguée par divers exploits bruyants p. 398.
 & funestes, se présenta à la salle des Etats, armée de gros bâtons, entra dans leur assemblée après avoir brisé les portes, & maltraita tous les membres d'une manière atroce & inouïe; ceux qui avoient regagné leurs carrosses en furent arrachés, les virent fracasser à leur yeux, & furent poursuivis avec fureur. Plusieurs furent grièvement blessés, on leur crioit : *où est maintenant votre religion ? A quoi vous sert-elle ?* L'évêque d'Anvers eut le bonheur de gagner le couvent des Dominicains, d'où il partit le même jour déguisé; les autres membres tant ecclésiastiques que nobles se sauvèrent où ils purent. La plupart sont actuellement hors du pays; la bourgeoisie, voyant que le militaire ne branloit pas, & le croyant (à tort sans doute) d'accord avec les assaillans, n'osa pas secourir les représentans de la nation. — A dix heures du soir, la même troupe attaqua le couvent des capucins; ces pauvres religieux

furent arrachés de leur lits, battus, & trainés dans les rues par leurs cordons comme des bêtes de somme. On leur avoit coupé la barbe & fait des traitemens dont la description n'est pas permise.

Le lendemain, M. de Merci désapprouva toute la bagarre dans une lettre à M. de Bender, où il s'exprime de la sorte. *„ Je ne puis exprimer à votre excellence la peine que je ressens des événemens qui se sont passés dans la journée & dans la nuit d'hier : ceux de la journée pourroient être pris pour un effet de la surprise, mais ceux de la nuit, répétés avec tant de fracas, dans tant de quartiers d'une ville où il y a une force militaire respectable, tiennent vraiment de la fatalité ; il faut bien que nous nous consolions, V. E. & moi, des conséquences que les malveillans en tirent, comme s'il étoit possible que nous eussions connivé à des attentats si repréhensibles contre la sûreté individuelle & la tranquillité publique. En même tems S. Exc. écrivit aux Etats de Brabant, pour les assurer qu'il n'y avoit plus rien à craindre, & les engager à reprendre leurs séances : mais jusqu'ici personne ne s'est présenté, & on regarde les Etats comme n'existant plus dans le fait.*

Dans ces circonstances, le conseil de Brabant qui avoit cessé d'être depuis quelque tems, a reparu dans une nouvelle organisation. La plupart des anciens conseillers ont été congédiés. Il s'en est ensuivi des protestations, même de la part de ceux qu'on leur avoit substi-

tués. Cependant cet état de commotion n'a point empêché ce tribunal de donner une ordonnance vigoureuse, en date du 2 de ce mois, contre les dénominations de *Royaliste*, *Vonckiste*, *Patriote &c.*, & touchant quelques articles de police. (a)

Tandis qu'on accusoit les Vonckistes de la bagarre du 24, & que d'autres la mettoient exclusivement sur le compte des Royalistes, le gouvernement vient de prendre un parti rigoureux à l'égard des premiers, en défendant toutes leurs assemblées. On dit que leur chef a pris la route de Paris. Si on en croit les bruits courans, c'est un courier de la Haye, d'autres disent de Londres, qui a déterminé le gouvernement à cette démarche. En général, tout est si confus, si mobile, si contradictoire en fait de rapports, qu'il est impossible d'en déterminer la vérité, moins encore le résultat, sans une témérité extrême. Les esprits inquiets, & qui n'ont d'autre fil pour diriger leurs pensées que les spéculations de la politique, s'épuisent en conjectures. L'homme sage, appuyé sur la simplicité des vrais principes, ne s'embarrasse de rien, & en fait peut-être davantage. (b)

(a) Un de ces articles regarde les *imprimés venant de l'étranger*. Les bons citoyens ne doutent pas qu'il ne soit question de la gazette de Leyde & de celle de Cologne, où la nation Belgique & ses représentans sont outragés & calomniés de la manière la plus révoltante & la plus digne de l'animadversion des loix.

(b) Si dans ces fortes de matières, qui tiennent à l'avenir, mais dont les causes & les préparations

ANVERS (*le 8 Mars*). Plusieurs membres des Etats de Brabant, fugitifs après la terrible journée du 24 Février, ont paru dans cette ville. Quelques-uns ont déjà passé en pays étrangers. On ignore quel parti les autres prendront.

— Il paroît une relation de cette scène effrayante, adressée par les habitans de Bruxelles à ceux d'Anvers, où l'on proteste qu'aucun des bons citoyens de Bruxelles n'a eu part à cet événement incroyable, dont la même relation donne des détails que nous n'avons garde de garantir, parce qu'ils passent toute croyance.

— On avoit dit que notre digne évêque étoit dangereusement malade, par une fuite

font déjà présentes, nous sommes ignorans, perplexes, troublés & inquiets, „ c'est, dit Bossuet, „ faute de remonter à la source des événemens, „ faute de s'élever vers celui qui tient dans ses mains „ la destinée des états & des empires, qui prépare les „ effets dans les causes les plus éloignées, & qui „ frappe ces grands coups, dont le contre-coup porte „ si loin „ — „ Dieu regne sur tous les peuples, dit le même; ne parlons plus de hasard ni „ de fortune, ou parlons-en seulement comme d'un „ nom dont nous couvrons notre ignorance. Ce qui „ est hasard à l'égard de nos conseils incertains, „ est un dessein concerté dans le conseil plus haut; „ c'est-à-dire, dans ce conseil éternel, qui renferme toutes les causes & tous les effets dans un „ même ordre. De cette sorte, tout concourt à la „ même fin, & c'est faute d'entendre le tout, que „ nous trouvons du hasard ou de l'irrégularité dans „ les rencontres particulières „ — Autre réflexion du même, appliquée à des circonstances tout-à-fait semblables, 1^{er} Juillet 1789, p. 378.

de la commotion inévitable, éprouvée dans une telle circonstance; mais nous sommes un peu rassurés par les soins qu'il continue à donner à tout ce qui regarde son diocèse, comme nous le voyons par le *Mandement de Carême* qu'il vient de publier (a). Ce *Mandement* rappelle „ aux fideles la maniere dont „ ils doivent se comporter dans un tems que „ l'Eglise catholique a dès son commencement „ voulu être spécialement sanctifié par le jeûne „ & par les bonnes œuvres. On y montre sur- „ tout que l'humilité & la componction doi- „ vent accompagner les actes de mortification, „ qui sans elles n'opéreroient aucun change- „ ment dans les ames chrétiennes. On y prouve „ ensuite l'efficace & les effets miraculeux „ d'une parfaite humilité, par les exemples „ de Judith, d'Esther & même d'Achab, qui „ quoiqu'impie, détourna pour quelque tems „ les châtimens que le Dieu d'Israël avoit dé- „ cernés contre lui & contre son royaume, „ uniquement parce qu'il s'étoit humilié de- „ vant le Seigneur. Le prélat reprend ensuite „ l'inconséquence de ceux qui sont fideles à „ l'observance du jeûne, sans cesser d'offenser „ Dieu. Il prémunit sur-tout ses ouailles contre la philosophie de nos jours, qui en faisant toute autorité par le mépris qu'elle en fait, méconnoît la parole de Dieu, se raille

(a) Il consiste par-là que ce prélat n'a point quitté les Pays-Bas, & que les dangers qu'il a courus à Bruxelles, n'ont pu l'éloigner de son diocèse.

» de la vertu & de la Religion , détruit les
 » empires , en même tems qu'elle perd les
 » mœurs dans les cités , & l'autorité pater-
 » nelle dans les familles. Vient enfin l'indo-
 » lence criminelle des parens , qui permettent
 » à leurs enfans la lecture des livres abomi-
 » nables qui n'inspirent que la haine contre
 » Dieu , son Christ & son Eglise ; en même
 » tems que la lubricité la plus brutale y est
 » étalée de la maniere la plus scandaleuse :
 » genre de séduction qui prend tous les jours
 » plus de consistance , par la tolérance (je
 » n'ose dire par l'autorisation & l'encourage-
 » ment) dont il jouit dans des pays catholi-
 » ques. ,,

NOUVELLES DIVERSES.

On écrit d'Aquila , dans l'Abruzze du royaume de Naples , qu'on y a ressenti , dans les derniers jours de Janvier , trois secouffes assez fortes de tremblement de terre : quelques maisons ont été renversées ; mais heureusement personne n'a péri. — On mande de Venise , que S. A. R. le comte d'Artois est toujours dans cette ville , où l'accueil qu'on lui fait , l'engagera à préférer cette résidence. — Sa Majesté la reine d'Espagne accoucha heureusement le 16 du mois dernier d'une infante , qui fut baptisée par le cardinal de Sentmanat , patriarche des Indes , & dont l'infant due de Parme , représenté par notre prince , fut parrain. La jeune infante reçut les noms de Marie-Thérèse-Philippe. — Suivant les nouvelles de Londres , en date du 4 Mars , il a été expédié des ordres à Plymouth pour approvisionner les vaisseaux de ligne la *Vengeance* , le *Swiftsure* & l'*Hanibal* pour quatre mois. Les mêmes nouvelles por-

ent que sa majesté qui devoit aller à la chasse, le 28 du mois dernier, fut privée de ce divertissement par l'arrivée d'un courier du Continent, ayant donné audience au ministre d'Hanovre. — Suivant une lettre de Ratisbonne, en date du 1 Mars, on a reçu de Vienne l'avis que le roi de France a donné, au nom de l'assemblée-nationale, une réponse négative aux représentations que lui avoit faites S. M. l'empereur relativement aux affaires d'Alsace. Cette lettre ajoute qu'on attend sur cet objet un décret de la commission impériale.

Les *cheminée* est le mot de la dernière énigme.

PUISQUE même mon nom vous trouble & vous
étonne,
Tant ma triste laideur combat votre beauté :
Je ne me nomme point, voyez si je suis bonne
De vouloir épargner votre timidité.

Mais si je cache ici le nom que l'on me donne,
Et si j'ose encor moins paroître à la clarté
Qui brille dans vos yeux, & qui vous environne,
Que mon être du moins vous soit représenté :

Ma mere me produit aussi parfaite qu'elle,
Et me nourrit après du lait de sa mamelle,
Effets par-tout communs, mais merveilleux en nous.

Je vole & suis sans plume, & quiconque me touche,
Epreuve dans l'instant, que j'ai des dents en bouche ;
Mais j'ai peu d'ennemis hors le soleil & vous.



Dans le dernier Journal, pag. 364, l. 9. Hatti-chetifs, lisez Hatti-chérifs. — p. 390, l. dernière, de pensées, lisez des pensées. — p. 391, l. 15, la voyent, lisez les voyent.

T A B L E.

TURQUIE	(Constantinople.	433
RUSSIE	(Pétersbourg.	435
DANEMARCK	(Copenhagenue.	436
SUEDE	(Stockholm.	437
POLOGNE	(Varsovie.	438
ESPAGNE	(Madrid.	440
ITALIE	{ Venise.	441
	{ Florence.	ibid.
ANGLETERRE	(Londres.	442
ALLEMAGNE	{ Berlin.	446
	{ Vienne.	448
FRANCE	{ Paris.	451
	{ Valenciennes.	472
PAYS-BAS	{ Bruxelles.	473
	{ Anvers.	476
NOUVELLES DIVERSES.		478

